

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 06764  
Numéro SIREN : 794 661 470  
Nom ou dénomination : ALTICE FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 05/08/2022 sous le numéro de dépôt 109744

# Altice France S.A.

Comptes Annuels au  
31 décembre 2021

A handwritten signature in blue ink, appearing to be a stylized 'S' or 'A' with a long horizontal stroke extending to the right.

Altice France  
16, rue du Général Alain de Boissieu  
75015 Paris

**Bilan actif**

<i>(en milliers d'euros)</i>		31.12.2021			31.12.2020
		Brut	Amortissements	Net	Net
<b>Capital souscrit non appelé</b>	<b>(I)</b>				
Frais d'établissement		62	62	0	0
Autres immobilisations incorporelles		115	58	57	86
<b>Total immobilisations incorporelles</b>		<b>177</b>	<b>120</b>	<b>57</b>	<b>86</b>
Autres participations		11 282 636	297 451	10 985 184	12 323 562
Créances rattachées à des participations		6 597 982	46 998	6 550 984	6 303 531
Autres immobilisations financières		563 987		563 987	1 609 651
<b>Total immobilisations financières</b>		<b>18 444 605</b>	<b>344 450</b>	<b>18 100 155</b>	<b>20 236 744</b>
<b>Total Actif Immobilisé</b>	<b>(II)</b>	<b>18 444 782</b>	<b>344 570</b>	<b>18 100 212</b>	<b>20 236 830</b>
Avances et acomptes versés sur commandes		7 919		7 919	11
Clients et comptes rattachés		438 605		438 605	375 298
Autres créances		3 988 212	2 311	3 985 900	4 220 412
<b>Total créances</b>		<b>4 426 816</b>	<b>2 311</b>	<b>4 424 505</b>	<b>4 595 709</b>
Valeurs mobilières de placement		1		1	1
Disponibilités		313 964		313 964	358 924
<b>Total Trésorerie</b>		<b>313 965</b>		<b>313 965</b>	<b>358 925</b>
Charges constatées d'avance		52 615		52 615	43 785
<b>Total Actif circulant</b>	<b>(III)</b>	<b>4 801 316</b>	<b>2 311</b>	<b>4 799 004</b>	<b>4 998 431</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler	(IV)				
Primes de remboursement des obligations	(V)				
Écarts de conversion actif	(V)	368 650		368 650	
<b>Total Général</b>	<b>(I à VI)</b>	<b>23 614 748</b>	<b>346 881</b>	<b>23 267 866</b>	<b>25 235 260</b>

**Bilan passif**

<i>(en milliers d'euros)</i>		<b>31.12.2021</b>	<b>31.12.2020</b>
Capital social ou individuel (dont versé :)		443 707	443 707
Primes d'émission, de fusion, d'apport...		168 319	2 635 415
Réserve légale		44 371	44 371
Autres réserves		0	2 088 087
Report à nouveau		255	-
Acompte sur dividende		-	-
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>		<b>1 018 794</b>	<b>4 657</b>
<b>Total capitaux propres</b>	<b>(I)</b>	<b>1 675 445</b>	<b>5 216 236</b>
Produit des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
<b>Total autres fonds propres</b>	<b>(II)</b>		
Provisions pour risques		3 540	2 952
Provisions pour charges		606 300	374 617
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>(III)</b>	<b>609 840</b>	<b>377 569</b>
Autres emprunts obligataires		11 746 396	10 712 100
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		6 609 979	6 219 957
Emprunts et dettes financières divers		4 844	
<b>Total Dettes financières</b>		<b>18 361 219</b>	<b>16 932 057</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		474 604	489 356
Dettes fiscales et sociales		92 395	86 529
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0	0
Autres dettes		1 782 144	1 280 351
<b>Total Dettes d'exploitation</b>		<b>2 349 143</b>	<b>1 856 236</b>
Produits constatés d'avance		272 184	567 607
<b>Total dettes</b>	<b>(IV)</b>	<b>20 982 546</b>	<b>19 355 900</b>
Écarts de conversion passif	(V)	35	285 556
<b>Total Général</b>	<b>(i à v)</b>	<b>23 267 866</b>	<b>25 235 260</b>

## Compte de résultat

(en milliers d'euros)	31.12.2021			31.12.2020
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	907 459		907 459	999 028
<b>Chiffres d'affaires nets</b>	<b>907 459</b>		<b>907 459</b>	<b>999 028</b>
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			418	5
Autres produits			215	12
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>908 092</b>	<b>999 045</b>
Achats de marchandises			(18 637)	(20 924)
Autres achats et charges externes			(592 759)	(620 378)
Impôts, taxes et versements assimilés			(3 638)	(8 191)
Salaires et traitements			(16 189)	(11 227)
Charges sociales			(5 363)	(3 632)
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : Dotations aux amortissements			(29)	(29)
Pour risques et charges : dotations aux provisions			(863)	(92)
Autres charges			(4 781)	(2 431)
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>(642 259)</b>	<b>(666 905)</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>265 833</b>	<b>332 140</b>
<b>Bénéfice attribué ou perte transférée (III)</b>				
<b>Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)</b>				
Produits d'intérêts financiers			721 590	703 738
Produits des autres valeurs mobilières			0	0
Autres intérêts et produits assimilés			66 738	47 184
Reprises sur provisions et transferts de charges			401 091	210 807
Différences positives de change			55 729	2 122
<b>Total des produits financiers (V)</b>			<b>1 245 148</b>	<b>963 852</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions			(664 060)	(443 485)
Intérêts et charges assimilés			(1 319 854)	(1 027 205)
Différences négatives de change			(53 301)	(4 325)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
<b>Total des charges financières (VI)</b>			<b>(2 037 215)</b>	<b>(1 475 015)</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>			<b>(792 066)</b>	<b>(511 163)</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>(526 233)</b>	<b>(179 023)</b>

**Compte de résultat (suite)**

<i>(en milliers d'euros)</i>		<b>31.12.2021</b>	<b>31.12.2020</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		13 130	10 983
Produits exceptionnels sur opérations en capital		2 690 708	1 383 084
Reprises sur provisions et transferts de charges		0	0
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>(VII)</b>	<b>2 703 838</b>	<b>1 394 067</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		(28 754)	(17 691)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		(1 423 651)	(1 386 124)
Charges exceptionnelles aux amortissements et provisions		(942)	(36)
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>(VIII)</b>	<b>(1 453 346)</b>	<b>(1 403 851)</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(VII - VIII)</b>	<b>1 250 492</b>	<b>(9 784)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)		
Impôts sur les bénéfices	(X)	-294 535	-193 464
<b>Total des produits</b>	<b>(I + III + V + VII)</b>	<b>4 857 078</b>	<b>3 356 964</b>
<b>Total des charges</b>	<b>(II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>	<b>(3 838 285)</b>	<b>(3 352 307)</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>			
<b>(total des produits - total des charges)</b>		<b>1 018 794</b>	<b>4 657</b>

## Notes aux comptes annuels

<b>1</b>	<b>Présentation de la société</b> .....	<b>6</b>
<b>2</b>	<b>Faits marquants de l'exercice</b> .....	<b>6</b>
<b>3</b>	<b>Règles et méthodes comptables</b> .....	<b>9</b>
<b>4</b>	<b>Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat</b> .....	<b>13</b>
<b>5</b>	<b>Engagements hors bilan</b> .....	<b>30</b>
<b>6</b>	<b>Litiges</b> .....	<b>32</b>
<b>7</b>	<b>Événements postérieurs à la clôture de l'exercice</b> .....	<b>33</b>
<b>8</b>	<b>Annexes</b> .....	<b>34</b>

Altice France (ci-après « la Société ») est une société anonyme de droit français constituée en août 2013 et dont le siège social est situé en France.

Issu du rapprochement entre Numericable et SFR, le Groupe Altice France a une position majeure sur tous les segments du marché français des télécommunications grand public, entreprises, collectivités et marché de gros.

Le Groupe s'est inscrit dans un nouveau modèle de plus en plus intégré autour de la convergence Accès-Contenus. Son pôle Médias est composé de NextRadioTV et ses filiales qui regroupent les activités audiovisuelles du Groupe en France (RMC Sport, BFM TV, BFM Business, BFM Paris, RMC and, RMC Découverte, entre autres...).

En 2018, la Société a aussi intégré ses principaux fournisseurs de maintenance et de relation clientèle (Altice Technical Services France "ATSF" et Altice Customer Services "ACS"). Il a aussi une présence marquée dans les territoires d'Outre-Mer français sur lesquels il s'est étendu avec l'acquisition d'Outremer Telecom en 2018.

Au 31 décembre 2021, Altice France Holding S.A. (« Altice France Holding ») détient 100% moins une action d'Altice France, Altice Luxembourg S.A. (« Altice Luxembourg ») en détenant une action.

Altice France porte certains salariés dirigeants du Groupe. Le coût de ces derniers (essentiellement salaires et charges sociales) est refacturé aux filiales du Groupe.

## 2.1 Pandémie COVID-19

Le 11 mars 2020, l'épidémie de COVID-19 a été déclarée par l'Organisation mondiale de la santé (O.M.S) comme une pandémie mondiale, mettant en évidence les risques sanitaires de la maladie. Dans ce contexte et suite aux exigences réglementaires publiées par le gouvernement au cours des derniers, la Société a activé un programme permettant de minimiser l'impact de la pandémie COVID-19.

La COVID-19 a eu un impact limité sur les états financiers annuels de la Société au 31 décembre 2021 et pour la période de douze mois alors close. Bien que la situation continue d'évoluer, la Société prévoit que la pandémie COVID-19 aura des effets limités sur les opérations et la performance financière de la Société pour les périodes futures.

## 2.2 Transaction avec Cellnex concernant Hivory

Le 3 février 2021, Altice France a annoncé avoir conclu un accord d'exclusivité pour vendre sa participation de 50,01% dans Hivory, un opérateur d'infrastructures, à Cellnex pour sa part d'une valeur de 2,65 milliards d'euros. L'engagement de cession à Cellnex couvre l'intégralité du capital et inclut ainsi la participation du co-actionnaire KKR à hauteur de 49,99% (représentant 2,55 milliards d'euros).

Altice France était engagée dans un partenariat à long terme avec KKR pour le développement de Hivory. Néanmoins, les deux partenaires ont répondu positivement à l'offre inattendue et attractive formulée par Cellnex.

La transaction a été finalisée le 28 octobre 2021.

## 2.3 Emission de nouvelles obligations 2029 EUR et USD

Le 27 avril 2021, Altice France a émis des emprunts obligataires garantis de premier rang de 400 millions d'euros et de 2 500 millions de dollars à échéance 2029. Les emprunts en euros portent intérêt à 4% tandis que les emprunts en dollars portent intérêt à 5,125%.

Le 4 mai 2021, Altice France a utilisé les fonds issus de la nouvelle émission de dette pour rembourser une partie de ses emprunts obligataires 2026 de 5 190 millions de dollars, portant intérêt à 7,375 %.

Dans le cadre du refinancement, Altice France a également échangé une partie de ses swaps existants à la suite de la diminution du montant de sa dette en dollars. Le Groupe a obtenu 369,3 millions de dollars en principal en échange d'un paiement de 305,8 millions d'euros.

Le 24 septembre 2021, Altice France a annoncé qu'il allait émettre de nouveaux emprunts obligataires garantis de premier rang, libellés en euros et en dollars, afin de rembourser la partie restante des emprunts obligataires de premier rang 2026 et de financer l'acquisition de Coriolis et d'AFone Participations.

Le 6 octobre 2021, Altice France a finalisé l'émission d'emprunts obligataires garantis de premier rang de 800 millions d'euros à échéance 2029 et portant intérêt à 4,250 % et d'emprunts obligataires garantis de premier rang de 2 000 millions de dollars à échéance 2029 et portant intérêt à 5,500 %. À la suite de cette émission, le Groupe a également restructuré les swaps restants associés aux emprunts obligataires 2026 garantis de premier rang.

## 2.4 Distribution de dividendes

Le 29 avril 2021, l'Assemblée générale a décidé la distribution d'un dividende d'un montant total de 4 560 millions d'euros à verser aux actionnaires. Les dividendes ont été intégralement payés via la compensation de prêts existants en amont.

## 2.5 Direction Générale

Le 1<sup>er</sup> juillet 2021, Alain Weill, Président-directeur général d'Altice France, a quitté ses fonctions au sein d'Altice France. Altice France a nommé Gregory Rabuel pour prendre les fonctions de Président-directeur général à partir de la même date.

## 2.6 Transaction Altice France avec Coriolis

Le 20 septembre 2021, Altice France a annoncé avoir conclu un accord d'exclusivité en vue de l'acquisition de 100% de Coriolis S.A. (« Coriolis »).

Coriolis est un groupe télécom français indépendant, construit depuis plus de 30 ans par l'entrepreneur français Pierre Bontemps. Grâce à sa marque Coriolis Telecom, il offre des services de télécommunications mobiles et fixes à plus de 500 000 clients dans les petites et moyennes villes françaises et 30 000 sociétés. Par ailleurs, Coriolis a développé une activité de gestion de la relation client, Coriolis Service, pour les clients internes et tiers, s'appuyant sur quatre centres d'appels en France et à l'étranger.

Grâce à cette future transaction, Altice France bénéficiera de l'expertise existante, des partenariats, du réseau de distribution bien établi, des bases clients B2C et B2B ainsi que des compétences du service client de Coriolis, qui sont très complémentaires des activités de SFR et d'Intelcia.

Le prix total sera composé d'un montant initial de 298 millions d'euros et d'un montant différé de 117 millions d'euros. La transaction est conditionnée à l'approbation des instances réglementaires et devrait être finalisée au second trimestre 2022.

## 2.7 Modification dans la clause de maintien du RCF

Le 19 octobre 2021, Altice France a signé un amendement à l'accord avec les prêteurs dans le cadre de sa facilité de crédit renouvelable de 1 035 millions d'euros afin d'augmenter le ratio de Levier Net Consolidé de 4,5x à 5,25x.

## 2.8 Situation en Ukraine

L'évolution de la situation en Ukraine est incertaine et est suivie de près par la Société au regard des éventuelles conséquences indirectes sur les marchés financiers qui pourraient impacter les conditions de refinancement dans le futur. La Société n'a pas d'intérêts directs en Ukraine et dans les zones de conflit et, par conséquent, la Société estime que la situation en Ukraine aura des effets limités sur ses opérations et ses performances financières pour les périodes futures.

## 2.9 Autres

Le 1er avril 2021, la société SFR14 a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine au sein d'Altice France, un mali de confusion de 3 milliers d'euros a été comptabilisé en résultat financier.

Le 1er octobre 2021, la société Numéricable US a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine au sein d'Altice France, un mali de confusion de 2 millions d'euros a été comptabilisé en résultat financier.

Le 31 décembre 2021, la société Altice Content Luxembourg a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine au sein d'Altice France, un mali de fusion sur actif financiers de 84 millions d'euros a été comptabilisé au bilan. Les actifs transmis comportaient les titres de participations de Group News Participations pour une valeur de 286 millions d'euros (pour un taux de détention de 100%).

## 3 Règles et méthodes comptables

Les états financiers ont été établis et arrêtés par le Conseil d'administration de la société en date du 7 mars 2022.

Conformément à la législation française, les états financiers seront considérés comme définitifs lorsqu'ils auront été approuvés par les actionnaires de la Société lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra le 6 avril 2022.

### 3.1 Généralités

Les comptes annuels sont établis et présentés suivant les principes, normes et méthodes comptables découlant du plan comptable général de 2014 conformément au règlement 2014-03, à l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs du Conseil national de la Comptabilité et du Comité de réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes comptables adoptées par la Société sont décrites ci-après, avec les informations complémentaires relatives au bilan et au compte de résultat.

Changement de méthode comptable :

Le 5 novembre 2021, l'ANC a mis à jour la recommandation n° 2013-02 en introduisant un choix de méthode relatif à la répartition des droits à prestations pour certains régimes à prestations définies, la Société ayant choisi d'adopter la nouvelle méthode proposée, l'impact de ce changement de méthode a été comptabilisé en report à nouveau. (0,3 million d'euros)

### 3.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production. Les frais d'acquisition sont inclus dans le coût d'entrée des immobilisations.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la base des durées d'usage des immobilisations, comme indiqué ci-dessous :

Logiciel 4 ans

### 3.3 Immobilisations financières

#### Les titres de participation

➤ Les titres de participations sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Les frais d'acquisition de titres sont directement comptabilisés en charges.

➤ Comptabilisation des titres reçus dans le cadre d'une attribution gratuite aux actionnaires de titres reçus en rémunération d'un apport partiel d'actif réalisé par une filiale :

Lors de l'attribution gratuite à ses propres actionnaires par une filiale, des actions reçues d'une société en rémunération d'un apport partiel d'actif, prévue par l'article 115-2 du CGI, par voie de distribution dans le cadre d'une répartition d'actifs, la comptabilisation des titres reçus est la suivante :

La valeur comptable des titres de la filiale (société apporteuse) détenus préalablement à l'attribution gratuite est répartie entre les titres déjà détenus et les nouveaux titres de la société bénéficiaire des apports, (attribués gratuitement), au prorata de leurs valeurs réelles respectives déterminées à la date de l'apport.

➤ Une dépréciation est constatée par voie de provision lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure au coût d'acquisition. La valeur d'utilité est appréciée en tenant compte des perspectives de développement et de résultats futurs et des actifs incorporels détenus.

### **Les créances rattachées à des participations**

Les créances rattachées aux participations sont inscrites à leur valeur nominale et, le cas échéant, sont dépréciées en fonction de l'évaluation du risque de non-recouvrement.

### **Autres immobilisations financières**

Les autres immobilisations financières sont constituées de prêts accordés, des dépôts, des cautions et de mali de fusion sur actifs financiers.

Les prêts sont inscrits à leur valeur nominale et, le cas échéant, sont dépréciés en fonction de l'évaluation du risque de non-recouvrement.

## **3.4 Créances**

Les créances clients et comptes rattachés sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Il est tenu compte de l'antériorité de la créance et du risque d'irrecouvrabilité.

## **3.5 Conversion des dettes et créances en devises**

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en euros sur la base du dernier cours de change.

Lorsque l'application du taux de conversion à la date de l'arrêté des comptes a pour effet de modifier les montants en euros précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont inscrites, à l'actif au poste « Écarts de conversion actif » lorsque la différence correspond à une perte latente, au passif au poste « Écarts de conversion passif » lorsque la différence correspond à un gain latent.

Les éventuelles pertes latentes entraînent la constitution d'une provision pour risques à hauteur du risque de pertes non couvert par ailleurs.

Selon le règlement de l'ANC 2015-05 datant du 2 juillet 2015, les pertes et les gains de changes sur les créances et les dettes commerciales sont comptabilisées en résultat d'exploitation. Les gains et pertes de changes sur les opérations de nature financières réalisées par la Société au cours de l'exercice sont comptabilisés en résultat financier.

## **3.6 Provisions pour risques et charges**

Des provisions sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation d'Altice France à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou découler des pratiques de la Société.

L'estimation du montant des provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable qu'Altice France devra supporter pour remplir son obligation, sur la base des éléments d'appréciation dont la Société dispose lors de l'arrêté des comptes.

## **Indemnités conventionnelles de départ en retraite**

### **Régimes d'avantages au personnel**

En vertu d'obligations résultant de la législation française ou d'accords d'entreprise, Altice France offre à ses salariés des prestations de retraite sous la forme de versement d'une indemnité lors du départ en retraite.

Altice France applique la recommandation n° 2013-02 de l'Autorité des Normes Comptables (« ANC ») relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires. Pour les régimes à prestations définies, les charges de retraite sont déterminées selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte la probabilité du maintien du personnel dans la société jusqu'au départ en retraite, l'évolution prévisible

de la rémunération future, de l'actualisation financière ainsi que les contributions associées. Elle implique également l'utilisation d'un taux de rendement attendu égal au taux d'actualisation le cas échéant et la reconnaissance du coût des services passés par le résultat intégralement et immédiatement. Les écarts actuariels sont comptabilisés dans le résultat de l'exercice de la manière suivante : l'amortissement y afférent est calculé en divisant l'excédent des profits et pertes actuariels au-delà de 10 % de la valeur de l'obligation ou de la juste valeur des actifs du plan, si elle est supérieure, à l'ouverture de l'exercice, par la durée de vie active moyenne attendue des bénéficiaires. De ce fait, Altice France comptabilise des passifs au titre des retraites, ainsi que la charge nette correspondante sur la période de répartition des droits des employés.

Le 5 novembre 2021, l'ANC a mis à jour la recommandation n° 2013-02 en introduisant un choix de méthode relatif à la répartition des droits à prestations pour certains régimes à prestations définies. Altice France a choisi d'adopter la nouvelle méthode proposée, qui conduit à étaler l'engagement uniquement à compter de la date à laquelle chaque année de services compte pour l'acquisition des droits à prestation, c'est-à-dire sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond. L'impact de ce changement de méthode a été comptabilisé en report à nouveau durant l'exercice 2021.

La dette actuarielle au 31 décembre est évaluée selon les hypothèses suivantes :

- Départ volontaire à l'initiative du salarié à 65 ans ;
- Taux moyen de charges sociales patronales : 33,31 % ;
- Autres taux présentés dans le tableau ci-après :

	2021	2020
Taux d'actualisation	0,90 %	0,40 %
Taux de croissance des salaires	2,00 %	2,00 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %

Le taux d'actualisation est basé sur les taux « iBoxx € Corporates AA ».

### 3.7 Frais d'augmentation de capital

Conformément à l'avis 2000-D du Comité d'urgence du CNC, les frais externes directement liés à l'augmentation de capital sont imputés sur la prime d'émission. Les autres coûts sont comptabilisés en charges de l'exercice

### 3.8 Frais d'émission d'emprunts

Les frais d'émission et de renégociation d'emprunts sont enregistrés dans les charges de l'exercice d'émission des emprunts.

### 3.9 Instruments financiers dérivés

La Société gère les risques de marché liés aux variations des taux d'intérêt et des cours de change, en utilisant des instruments financiers (dérivés), notamment des cross currency swaps.

Tous ces instruments sont utilisés à des fins de couverture.

Les produits (gains) et charges (pertes) résultant de l'utilisation de ces instruments sont constatés en résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des charges et produits des éléments couverts :

- Les différentiels d'intérêts à recevoir ou à payer résultant des dérivés de taux sont constatés en résultat de manière symétrique à l'élément couvert ;
- Les gains et pertes résultant des dérivés de change affectés à la couverture d'éléments du bilan sont enregistrés comme des corrections du résultat de change de l'élément couvert.

Au titre du risque de change, une provision est comptabilisée le cas échéant au titre du risque non couvert.

Les soultes versées ou reçues dans le cadre de transactions relatives aux instruments financiers sont enregistrées au bilan au débit (soultes et primes versées) ou au crédit (soultes et primes reçues) du compte « Instruments financiers à terme » dans les disponibilités ou les autres dettes.

### 3.10 Produits constatés d'avance

Le traitement comptable de la soulte consiste à comptabiliser un produit constaté d'avance (PCA) qui est reconnu en résultat en même temps que le différentiel d'intérêts du swap.

### 3.11 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est composé :

- Des refacturations de charges opérationnelles aux sociétés du Groupe Altice France (management fees, facturation de loyers pour le site Altice Campus..);
- Des revenus provenant de la construction du réseau FttH suite à la signature de contrats de déploiement et de maintenance. Ces revenus sont relatifs à la construction du réseau et à la maintenance associée. Les revenus de construction du réseau FttH sont reconnus lors de la réalisation de chaque étape de construction du réseau.

### 3.12 Autres achats et charges externes

Les Autres achats et charge externes sont principalement composés :

- Des charges liées au site Altice Campus (loyers et charges associées) ;
- Des « management fees » dans le cadre de la convention de remboursement de frais et services conclue entre la Société et Altice Luxembourg SA ;
- Des coûts relatifs à la construction du réseau FttH dont :
  - Les prestations de SFR Fibre dans le cadre du contrat signé entre les deux sociétés, Altice France s'appuyant sur l'expertise de SFR Fibre pour le pilotage, l'ingénierie, l'industrialisation et la maîtrise d'œuvre des travaux et opérations;
  - Des achats de sous-traitance pour le déploiement du réseau (construction de prises).

### 3.13 Autres points

#### Fusions et opérations assimilées - Règles comptables du boni et du mali de fusion

Lors d'une opération de fusion, la société absorbante calcule un résultat de fusion, différence entre l'actif qu'elle a reçu de la société absorbée et de la valeur de cette participation dans ses comptes.

- Comptabilisation du boni de fusion :

Le boni de fusion représente l'écart positif entre l'actif net reçu par la société absorbante à hauteur de sa participation détenue dans la société absorbée et la valeur comptable de cette participation.

Le boni est comptabilisé :

- dans le résultat financier à hauteur de la quote-part des résultats accumulés par la société absorbée depuis l'acquisition et non distribués ;
- et, dans les capitaux propres, au niveau des primes de fusion, pour le montant résiduel ou si les résultats accumulés ne peuvent être déterminés de manière fiable.

- Comptabilisation du mali de fusion :

Le mali de fusion représente l'écart négatif entre l'actif net reçu par la société absorbante à hauteur de sa participation détenue dans la société absorbée, et la valeur comptable de cette participation. Le mali de fusion peut être décomposé en deux éléments :

- un mali technique correspond, à hauteur de la participation antérieurement détenue, aux plus-values latentes sur éléments d'actif comptabilisés ou non dans les comptes de l'absorbée, déduction faite des passifs non comptabilisés en l'absence d'obligation comptable dans les comptes de la société absorbée. Selon le règlement ANC 2015-06 applicable depuis le 1er janvier 2016, les malis techniques sont comptabilisés à l'actif du bilan en fonction des natures des actifs sous-jacents ;
- un vrai mali, différence entre le mali de fusion et le mali technique, peut être représentatif d'un complément de dépréciation de la participation détenue dans la société absorbée, nécessaire au moment de la fusion. Le vrai mali est comptabilisé au compte de résultat en charges financières.

## Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat

## 4.1 Immobilisations incorporelles

## Valeurs brutes

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	Augmentation	Diminution	31/12/2021
Frais d'établissement et de développement	62	-	-	62
Autres postes d'immobilisations incorporelles	115	-	-	115
<b>Total</b>	<b>177</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>177</b>

## Amortissements

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	Augmentation	Diminution	31/12/2021
Frais d'établissement et de développement	62	-	-	62
Autres postes d'immobilisations incorporelles	29	29	-	58
<b>Total</b>	<b>91</b>	<b>29</b>	<b>0</b>	<b>120</b>

## Valeurs Nettes

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	Augmentation	Diminution	31/12/2021
Frais d'établissement et de développement	-	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	86	(29)	-	57
<b>Total</b>	<b>86</b>	<b>(29)</b>	<b>0</b>	<b>57</b>

## 4.2 Immobilisation financières

## Valeurs brutes

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	Augmentation	Diminution	Transmission Universelle de Patrimoine	31/12/2021
Titres de participation	11 968 929	26 052	(1 423 367)	76 608	10 648 222
Autres formes de participation	648 772	75 306	(89 664)		634 414
Créances rattachées à des participations	6 331 027	588 774	(213 639)	(108 180)	6 597 982
Autres immobilisations financières	1 609 651	3 704 319	(4 749 983)		563 987
<b>Total</b>	<b>20 558 379</b>	<b>4 394 451</b>	<b>(6 476 653)</b>	<b>(31 572)</b>	<b>18 444 605</b>

## Dépréciations

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	Augmentation	Diminution	Transmission Universelle de Patrimoine	31/12/2021
Titres de participation	(294 139)	(10 016)	0	6 703	(297 451)
Autres formes de participation	0	0	0		0
Créances rattachées à des participations	(27 496)	(46 998)	27 496		(46 998)
Autres immobilisations financières	0	0	0		0
<b>Total</b>	<b>(321 635)</b>	<b>(57 014)</b>	<b>27 496</b>	<b>6 703</b>	<b>(344 450)</b>

**Valeurs nettes**

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>Variation</b>	<b>Transmission Universelle de Patrimoine</b>
Titres de participation	11 674 790	10 350 771	(1 324 020)	83 311
Autres formes de participation	648 772	634 414	(14 358)	0
Créances rattachées à des participations	6 303 531	6 550 984	247 453	(108 180)
Autres immobilisations financières	1 609 651	563 987	(1 045 664)	0
<b>Total</b>	<b>20 236 744</b>	<b>18 100 155</b>	<b>(2 136 589)</b>	<b>(24 869)</b>

Le poste « titres de participation » d'un montant brut de 10 648 millions d'euros au 31 décembre 2021 comprend principalement :

- Les titres de SFR pour 4 982 millions d'euros (détenion 99,99%) ;
- Les titres d'Ypso France pour 3 024 millions d'euros (détenion 100%) ;
- Les titres de XpFibre Network Holding pour 1 386 millions d'euros (détenion 50,01%) ;
- Les titres de Group News Participations pour 286 millions d'euros (détenion 100%) ;
- Les titres ERT Holding France pour 226 millions d'euros (détenion 100%) ;
- Les titres d'Omer Telecom Limited pour 200 millions d'euros (détenion 100%) ;
- Les titres d'Altice Technical Services France pour 174 millions d'euros (détenion 100%) ;
- Les titres de SFR Presse pour 120 millions d'euros (détenion 100%).

Les principaux mouvements sur les titres de participation sont liés :

- À la transmission universelle de patrimoine de la société Numericable US entraînant une annulation de titres pour une valeur de 38 millions d'euros et l'apport des titres de la société Numericable US LLC pour une valeur de 94 millions d'euros ;
- À la transmission universelle de patrimoine de la société Altice Content Luxembourg entraînant une annulation de titres pour une valeur de 266 millions d'euros et l'apport des titres de la société Group News Participations pour 286 millions d'euros ;
- À l'acquisition des titres HDA (maison mère de la société Prixtel) pour une valeur de 26 millions d'euros, taux de détenion 100% ;
- À la cession des titres Hivory d'une valeur nette comptable de 1 423 millions d'euros.

Au 31 décembre 2021, les dépréciations des titres de participation concernent principalement :

- Les titres Omer Telecom Limited pour une valeur de 200 millions d'euros ;
- Les titres de SFR Presse pour une valeur de 98 millions d'euros.

Le poste « Autres formes de participation » d'un montant brut de 634 millions d'euros au 31 décembre 2021 correspond aux obligations convertibles pour un montant de 634 millions d'euros. Il s'agit d'obligations convertibles vis-à-vis de Groupe News Participation et Altice Blue Two.

Les mouvements constatés sur le poste « Autres formes de participation », au cours de l'exercice 2021, correspondent à des augmentations liées aux intérêts capitalisés des obligations ainsi qu'au remboursement partiel des obligations convertibles vis-à-vis d'Altice Blue Two pour 31 millions d'euros et au remboursement des obligations convertibles vis-à-vis de SFR Presse pour 24 millions d'euros.

Le poste « Créances rattachées à des participations » d'un montant brut de 6 598 millions d'euros au 31 décembre 2021 comprend divers emprunts accordés par Altice France à des sociétés du Groupe dont principalement :

- Prêt à SFR pour 4 782 millions d'euros ;
- Prêt Next Radio TV pour 457 millions d'euros (dont 5 millions d'euros d'intérêts courus) ;
- Prêt à XpFibre Network Holding pour 278 millions d'euros (dont 15 millions d'euros d'intérêts courus) ;
- Prêt à SFR Fibre pour 244 millions d'euros ;
- Prêt à Altice B2B France pour 179 millions d'euros ;
- Prêt à Ypso France pour 147 millions d'euros ;
- Prêt à OMT Invest pour 142 millions d'euros ;

- Prêt à Group News Participations pour 90 millions d’euros (dont 4 millions d’euros d’intérêts courus) ;
- Prêt à SFR 13 pour 50,5 millions d’euros (dont 0,5 million d’euros d’intérêts courus).

Les principaux mouvements sur les « Créances rattachées à des participations » se décomposent principalement comme suit :

- Prêt à Next Radio TV pour 375 millions d’euros (dont 5 millions d’euros d’intérêts courus) ;
- Prêt à XpFibre Network Holding pour 75 millions d’euros ainsi qu’un remboursement partiel de 22 millions d’euros du prêt initial de 202 millions d’euros ;
- Prêt à SFR 13 pour 50,5 millions d’euros (dont 0,5 million d’euros d’intérêts courus).

La dépréciation financière des créances rattachées à des participations concerne la filiale SFR Participation pour 47 millions d’euros.

Le poste « Autres immobilisations financières » d’un montant de 564 millions d’euros au 31 décembre 2021 se décomposent principalement comme suit :

- Prêt à Altice France Holding pour 391 millions d’euros (dont 19 millions d’euros d’intérêts courus) ;
- 159 millions de mali de fusion dont :
  - 75 millions d’euros de mali de fusion sur actif financiers, provenant de l’absorption par transmission universelle de patrimoine de la société Ypso Holding le 8 décembre 2017, considéré comme relatif aux titres de participation Ypso France ;
  - 84 millions d’euros de mali de fusion considéré comme relatif aux titres Group News Participations provenant de l’absorption par transmission universelle de patrimoine de la société Altice Content Luxembourg le 31 décembre 2021.
- 11 millions d’euros de dépôts de garantie.

Les principaux mouvements sur les « Autres immobilisations financières » sont liés :

- Aux prêts consentis vis-à-vis d’Altice Groupe Luxembourg pour un montant de 3 481 millions d’euros ;
- A la compensation des prêts consentis vis-à-vis d’Altice Groupe Luxembourg pour un montant de 4 507 millions d’euros dans le cadre du paiement des dividendes, distribution décidée lors de l’Assemblée Générale du 29 avril 2021 (Cf. Note Faits marquant de l’exercice 2.1).

### 4.3 Avances et acomptes versées sur commandes

Au 31 décembre 2021, les avances et acomptes versés sur commandes correspondent à une avance fournisseurs pour 8 millions d’euros dans le cadre de l’activité FTTH.

### 4.4 Créances clients

Au 31 décembre 2021, les créances clients s’élèvent à 439 millions d’euros dont 372 millions d’euros de factures à établir. Ces créances sont composées principalement de :

- 135 millions d’euros de refacturation des charges opérationnelles d’Altice France aux sociétés du Groupe ;
- 278 millions d’euros de facturation de l’activité de déploiement et maintenance FTTH.

### 4.5 Autres créances

Les autres créances brutes, d’un montant de 3 988 millions d’euros, sont principalement composées :

- Des avances en compte courant accordées aux sociétés du Groupe pour 3 848 millions d’euros dont :
  - 2 055 millions d’euros vis-à-vis d’Ypso France ;
  - 933 millions d’euros vis-à-vis de SFR ;
  - 470 millions d’euros vis-à-vis d’Altice France Holding ;
  - 139 millions d’euros vis-à-vis d’Altice B2B France.
- D’une créance sur la taxe sur la valeur ajoutée de 48 millions d’euros ;
- D’une créance sur Impôts de 32 millions d’euros ;
- De fournisseurs débiteurs pour 44 millions d’euros principalement constitués d’avoirs reçus.

Au 31 décembre 2021, les dépréciations des autres créances concernent principalement les dépréciations sur les comptes courant de la société Muvraline pour une valeur de 1,6 million d'euros.

#### 4.6 Disponibilités

Au 31 décembre 2021, les disponibilités représentent 314 millions d'euros, qui se composent :

- de 232 millions d'euros d'instruments de trésorerie relatifs aux emprunts obligataires (maturité 2027) et aux emprunts bancaires (tranche B13) ;
- de 74 millions d'euros de liquidités ;
- de 8 millions d'intérêts à recevoir de swap en dollars.

#### 4.7 Charges constatées d'avances

Au 31 décembre 2021, la société Altice France a constaté des charges constatées d'avance pour 53 millions d'euros, concernant principalement les charges afférentes au Campus Altice pour 10 millions d'euros ainsi que les charges relatives aux déploiements et à la maintenance du réseau FTTH pour 43 millions d'euros.

#### 4.8 Écarts de conversions actifs

À la clôture de l'exercice, Altice France a constaté un écart de conversion actif de 369 millions d'euros sur les emprunts obligataires et prêts à termes libellés en dollars et convertis au cours du change du 31 décembre 2021.

Compte tenu de la couverture de change exercée grâce à la mise en place des instruments dérivés tels que décrits dans la note 4.20 le risque de change était intégralement couvert au 31 décembre 2021 à l'exception de swap de taux pour lesquels une provision pour risques a été constatée à la clôture de l'exercice (se référer à la note 4.12 - Provisions pour risques et charges)

#### 4.9 Capital social

À la clôture de l'exercice, le capital social est composé de 443 706 618 actions ordinaires d'une valeur nominale de un euro chacune.

#### 4.10 Capitaux propres

Durant l'exercice, les capitaux propres d'Altice France ont varié de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	Affectation	Autres Flux	Distribution de dividendes	Augmentation/ Réduction	Résultat 2021	31/12/2021
Capital social	443 707						443 707
Prime d'émission	2 630 849			(2 467 096)			163 753
Boni de fusion (1)	4 566						4 566
Réserves légales	44 371						44 371
Réserves diverses	2 088 087	4 657		(2 092 744)			0
Report à nouveau (2)			255				255
Résultat 2020	4 657	(4 657)					0
Résultat 2021						1 018 794	1 018 794
<b>Total</b>	<b>5 216 236</b>	<b>0</b>	<b>255</b>	<b>(4 559 840)</b>	<b>0</b>	<b>1 018 794</b>	<b>1 675 445</b>

(1) Boni de fusion : boni de confusion pour un montant de 4 millions d'euros constaté à la suite de la TUP de OMT Océan 3 en 2019.

(2) A la suite du changement de méthode de calcul des engagements de retraite, le poste a été augmenté de 0,3 million d'euros en contrepartie d'une diminution du poste de provisions pour risques et charges.

L'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire du 6 avril 2021 a décidé d'affecter le résultat de l'exercice 2020 s'élevant à 4,7 millions d'euros, en totalité sur le poste "Réserves diverses".

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2021, il a été décidé d'effectuer une distribution exceptionnelle de dividendes pour un montant de 4 560 millions d'euros.

Cette distribution a été prélevée comme suit:

- à hauteur de 2 093 millions d'euros sur le poste "Réserves diverses" qui s'élève après distribution à 0 euros;
- à hauteur de 2 467 millions d'euros sur les postes "Prime d'émission, de fusion, d'apport, ..." qui s'élèvent après distribution à 168 millions d'euros.

#### 4.11 Provisions pour risques et charges

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	Changement de méthode	Augmentation	Diminution	31/12/2021
Provisions pour risques	2 952		1 007	418	3 540
Provision pour charges	374 617	(255)	605 533	373 595	606 300
<b>Total</b>	<b>377 569</b>	<b>(255)</b>	<b>606 539</b>	<b>374 013</b>	<b>609 840</b>

Les provisions pour risques et charges d'un montant de 610 millions d'euros correspondent principalement :

- Pour 605 millions d'euros à un risque financier lié à la juste valeur de swap (se référer à la note 4.20 - Instruments dérivés (swap)) ;
- Pour 3 millions d'euros à une provision pour risques divers ;
- Pour 0,9 million d'euros à la provision pour indemnités de départ en retraite.

Le 5 novembre 2021, l'ANC a mis à jour la recommandation n° 2013-02 en introduisant un choix de méthode relatif à la répartition des droits à prestations pour certains régimes à prestations définies. Altice France ayant choisi d'adopter la nouvelle méthode proposée, en décembre 2021, l'impact de ce changement de réglementation a été comptabilisé en report à nouveau pour un montant de 0,3 million d'euros en contre partie de la diminution de poste « Provisions pour pensions ».

#### 4.12 Dettes financières

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	Augmentation	Diminution	31/12/2021	Note
Emprunts obligataires (hors intérêts courus)	10 515 236	5 301 122	(4 193 884)	11 622 474	(a)
Intérêts courus sur emprunts obligatoires	196 864	123 922	(196 864)	123 922	
<b>Total Autres emprunts obligataires</b>	<b>10 712 100</b>	<b>5 425 044</b>	<b>(4 390 748)</b>	<b>11 746 396</b>	
Emprunts bancaires (hors intérêts courus)	6 090 420	1 471 024	(1 181 360)	6 380 084	(b)
Intérêts courus sur emprunts bancaires	31 886	40 890	(31 886)	40 890	
Billets de Trésorerie	87 000	619 900	(525 500)	181 400	(c)
Dépôts reçus	5 000	0	(5 000)	0	
Autres	5 648	7 604	(5 648)	7 604	(d)
Prêt Intragroupe	0	3 390 200	(3 390 200)	0	(e)
<b>Total Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>	<b>6 219 954</b>	<b>5 529 619</b>	<b>(5 139 594)</b>	<b>6 609 979</b>	
Dettes sur acquisition de titres	0	4 844	0	4 844	(f)
<b>Total Emprunts et dettes financières divers</b>	<b>0</b>	<b>4 844</b>	<b>0</b>	<b>4 844</b>	
<b>Total</b>	<b>16 932 054</b>	<b>10 959 507</b>	<b>(9 530 342)</b>	<b>18 361 219</b>	

Les passifs financiers émis en dollars sont convertis au taux de clôture suivant :

- Au 31 décembre 2021 : €1 = 1,1386 USD ;
- Au 31 décembre 2020 : €1 = 1,2225 USD.

- (a) Les emprunts obligataires sont cotés au T.I.S.E (The International Stock Exchange) et sont décomposés de la façon suivante :

Emprunts Obligataires			Encours au <sup>1</sup> (en millions d'euros)	
Devise d'origine	Maturité	Coupon en devises	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
EUR	janvier 2025	2,500%	550,0	550,0
EUR	février 2025	2,125%	500,0	500,0
EUR	février 2027	5,875%	1 000,0	1 000,0
EUR	janvier 2028	3,375%	1 000,0	1 000,0
EUR	janvier 2029	4,125%	500,0	500,0
EUR	juillet 2029	4,000%	400,0	-
EUR	octobre 2029	4,250%	800,0	-
USD	mai 2026	7,375%	-	4 245,4
USD	février 2027	8,125%	1 537,0	1 431,5
USD	janvier 2028	5,500%	966,1	899,8
USD	janvier 2029	5,125%	417,2	388,5
USD	juillet 2029	5,125%	2 195,7	-
USD	octobre 2029	5,500%	1 756,5	-
<b>Total</b>			<b>11 622,5</b>	<b>10 515,2</b>

(1) Montants exprimés hors intérêts courus.

Se référer aux notes 2.2 – Emission de nouvelles obligations 2029 EUR et USD pour les refinancements intervenus durant l'exercice 2021.

- (b) Les emprunts bancaires sont décomposés de la façon suivante :

Emprunts bancaires				Marge	Encours au <sup>1</sup> (en millions d'euros)	
Devise	Tranche	Maturité	Taux d'intérêt référence	en devises <sup>1</sup>	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
EUR	B11	juillet 2025	Euribor 3M	3,000%	286,5	289,5
EUR	B12	janvier 2026	Euribor 3M	3,000%	960,0	970,0
USD	B11	juillet 2025	Libor 3M	2,750%	1 191,0	1 120,9
USD	B12	janvier 2026	Libor 3M	3,6875%	1 812,8	1 705,9
USD	B13	août 2026	Libor 3M	4,000%	2 129,8	2 004,1
Ligne de crédit revolver (RCF)					-	-
<b>Total</b>					<b>6 380,1</b>	<b>6 090,4</b>

(1) Montants exprimés hors intérêts courus.

Au 31 décembre 2021, la ligne de crédit Revolving Credit Facility (« RCF ») n'est pas utilisée laissant une valeur non utilisée de 1 035 millions d'euros.

Les emprunts bancaires, à l'exception du RCF, sont amortissables au taux de 0,25% du nominal chaque trimestre.

- (c) Billets de Trésorerie

Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2016, Altice France a mis en place un programme de billets de trésorerie pour un montant maximum de 800 millions d'euros. L'encours est de 181 millions d'euros au 31 décembre 2021.

- (d) Autres

Au 31 décembre 2021, des intérêts courus de swap Altice France Holding à payer ont été constatés pour un montant de 8 millions d'euros.

(e) Prêt Intragroupe

Le 16 avril 2021, un emprunt a été consenti par Altice Finco France pour une valeur de 3 350 millions d’euros avec un taux d’intérêt de 2,25%.

Le 28 octobre 2021, l’emprunt vis-à-vis d’Altice Finco France a été remboursé intégralement.

(f) Dettes sur acquisition de titres

Suite à l’acquisition le 25 juin 2021 des titres HDA (maison mère de la société Pritel), Altice France a une dette sur acquisition de titres d’un montant de 4,8 millions d’euros qui sera versé au plus tard à un an.

#### 4.13 Dettes fournisseurs

Au 31 décembre 2021, les dettes fournisseurs de 475 millions d’euros incluent des factures non parvenues pour 193 millions d’euros. Les dettes fournisseurs sont principalement composées de dettes liés à l’activité de déploiement FTTH.

#### 4.14 Dettes fiscales et sociales

Au 31 décembre 2021, les dettes fiscales et sociales d’un montant de 92 millions d’euros correspondent principalement à :

- 73 millions d’euros de dettes fiscales (dont 64 millions d’euros de taxe sur la valeur ajoutée et 9 millions d’euros d’autres impôts et taxes assimilées) ;
- 20 millions d’euros de dettes sociales.

#### 4.15 Dettes sur immobilisations

Au 31 décembre 2021, la société Altice France n’a pas constaté de dettes sur immobilisations.

#### 4.16 Autres Dettes

Les autres dettes d’un montant de 1 782 millions d’euros sont composées :

- Des avances en compte courant accordées par des sociétés du Groupe pour 1 211 millions d’euros dont principalement :
  - 830 millions d’euros vis-à-vis de SFR Fibre ;
  - 129 millions d’euros vis-à-vis de Completel ;
  - 94 millions d’euros vis-à-vis de Numericable US LLC ;
  - 55 millions d’euros vis-à-vis de SFR Presse Distribution ;
  - 32 millions d’euros vis-à-vis de Rhon’ Telecom ;
  - 20 millions d’euros vis-à-vis de Icart.
- De 437 millions d’euros d’instruments financiers relatifs à la dette ;
- De 76 millions d’euros de dettes d’intégration fiscale ;
- De 38 millions d’euros de reddition de comptes dans le cadre de l’activité de déploiement du réseau FTTH ;
- De 18 millions d’euros d’avoirs à établir.

#### 4.17 Produits constatés d’avance

Dans le cadre de la mise en place en 2015 des swaps « mirrors » Altice France a reçu en janvier 2016 une soulte de 102 millions d’euros comptabilisée en produits constatés d’avance selon les normes comptables relatives aux instruments dérivés.

En 2017, en lien avec la renégociation de certains instruments financiers intervenue en juillet, le produit de la monétisation des gains latents a été comptabilisé en produits constatés d’avance de nature financière pour 203 millions d’euros, ce qui porte le poste à 305 millions d’euros à fin 2017. En 2018, suite à la restructuration des swaps, un produit constaté d’avance négatif a été comptabilisé pour 96 millions d’euros, ce qui porte le poste de produits constatés d’avance financiers à 209 millions d’euros à fin 2018.

En 2019, suite au refinancement de la dette obligataire due en 2024, un montant de 33 millions d'euros a été comptabilisé en résultat. En octobre 2019, en lien avec la renégociation de certains instruments financiers intervenue en juillet, le produit de la monétisation des gains latents a été comptabilisé en produits constatés d'avance de nature financière pour 257 millions d'euros, qui a été minoré de 107 millions d'euros pour compenser avec un actif financier dérivé reconnu en 2018 au titre de la restructuration des swaps sur l'obligataire due en 2027.

En 2020, un produit constaté d'avance a été comptabilisé pour 236 millions d'euros concernant la soule de l'emprunt obligataire (maturité 2026).

En 2021, suite au remboursement de l'emprunt obligataire (maturité 2026), le produit constaté d'avance relatif à la comptabilité de couverture pour 288 M€ a été repris et comptabilisé en résultat, de manière symétrique à l'élément couvert.

En 2021, le produit constaté d'avance relatif à la soule reçue pour un montant total de 102 M€ a été amorti et comptabilisé en résultat pour un montant de 9,8 M€, de manière symétrique à l'élément couvert.

Au 31 décembre 2021, les produits constatés d'avances d'un montant de 272 millions d'euros sont composés :

- De 265 millions d'euros de produits constatés d'avance de nature financière ;
- De 8 millions d'euros de nature d'exploitation concernant l'activité de déploiement et de maintenance du réseau FTTH.

#### 4.18 Écarts de conversions passifs

À la clôture de l'exercice, Altice France a constaté un écart de conversion passif de 35 milliers d'euros sur la réévaluation des créances vis-à-vis d'Altice Customers Services.

#### 4.19 Instruments dérivés (SWAP)

##### Juste valeur des instruments dérivés

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des instruments dérivés :

Natures de swap		31 Décembre	31 Décembre
(en millions d'euros)		2021	2020
Élément sous-jacent			
Swaps de change	Obligations 2026 en USD	-	(325,0)
	Obligations 2027 en USD	135,5	43,8
	Obligations 2028 en USD	(2,3)	(57,6)
	Obligations 2029 en USD	7,4	(23,9)
	Emprunt Juillet 2025 en USD	82,9	(5,5)
	Emprunt Janvier 2026 en USD	(16,4)	(153,9)
	Emprunt Août 2026 en USD	(8,3)	(275,6)
Swaps de taux	Taux fixe - taux variable USD	(636,7)	(475,5)
	Taux fixe - Euribor 3 mois	(15,5)	(36,9)
	Swap taux Libor 1m - Libor 3m	-	1,0
	Instruments dérivés actifs	406,3	338,8
	Instruments dérivés passifs	(859,8)	(1 648,0)
	<b>Instruments dérivés nets</b>	<b>(453,4)</b>	<b>(1 309,2)</b>
	<i>Dont effet change</i>	<i>286,1</i>	<i>(516,0)</i>
	<i>Dont effet taux</i>	<i>(739,5)</i>	<i>(793,2)</i>

Les montants incluent les intérêts courus non échus et la CVA (credit value adjustment) / DVA (debt value adjustment)

##### Swap de devises

Les swaps de devises souscrits par Altice France ont pour objectif de neutraliser le risque de change portant sur des flux financiers futurs (nominal, coupons) ou de convertir l'exposition Libor pour les tirages en dollars américains au titre du Prêt à Terme, en exposition Euribor.

Les couvertures mises en place sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

(en millions)	Notionels		Taux fixe / Marge		Date d'échange	
	USD	EUR	USD	EUR	initial	final <sup>1</sup>
Obligations 2027	1 735,5	1 435,3	8,125%	6,149%	-	1er février 2027
Obligations 2028	1 100,0	995,6	5,500%	3,322%	-	15 janvier 2028
Obligations 2029 A	475,0	400,2	5,125%	4,156%	18 septembre 2020	15 janvier 2029
Obligations 2029 B	2 500,0	2 186,6	5,125%	3,422%	27 avril 2021	15 juillet 2029
Obligations 2029 C	1 988,0	1 748,2	5,500%	3,987%	06 octobre 2021	15 octobre 2029
Emprunt 2025	1 356,3	1 107,6	L+4,238%	E+4,504%	-	15 janvier 2024
Emprunt 2026 A	335,0	296,0	L+3,250%	E+2,935%	10 novembre 2015	15 avril 2029
Emprunt 2026 A	905,0	799,6	L+4,000%	E+4,2643%	10 novembre 2015	31 janvier 2023
Emprunt 2026 A	825,0	732,4	L+3,167%	E+3,130%	-	15/31 janvier 2026
Emprunt 2026 B	243,6	209,5	L+3,250%	4,327%	15 août 2018	15 avril 2029
Emprunt 2026 B	2 185,9	1 790,7	L+4,000%	5,538%	-	15 août 2026
<b>Total</b>	<b>13 649,3</b>	<b>11 701,6</b>				

- (1) Les banques bénéficient d'une clause de rupture à cinq ans en leur faveur :
- à hauteur de 1,181m\$ en 2023 et 554m\$ / € en 2025 pour les obligations 2027 ;
  - à hauteur de 1,100m\$ / € en 2024 pour les Obligations 2028 ;
  - à hauteur de 475m\$ / € en 2025 pour les Obligations 2029 A ;
  - à hauteur de 427m\$ en 2023, 1,221m\$ en 2024, 439m\$ en 2025 et 413m\$ en 2026 pour les Obligations 2029 B ;
  - à hauteur de 852m\$ en 2024, 327m\$ en 2025 et 809m\$ en 2026 pour les Obligations 2029 C ;
  - à hauteur de 351m\$ en 2023 et 809m\$ / € en 2024 pour les emprunts 2026 A ;
  - à hauteur de 1,888m\$ en 2023 et 541m\$ en 2024 / € pour les emprunts 2026 B.

Les banques peuvent alors unilatéralement dénoncer le contrat de couverture et faire payer par Altice France ou payer à Altice France (selon les conditions de marché à cette date) la soulte du contrat.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, les modifications suivantes ont été apportées aux instruments dérivés du groupe :

Les swaps adossés\* aux obligations 2026 avec une jambe en USD de 5 190 millions et un taux receveur de 7,375% et une jambe EUR de 4 482 millions et un taux payeur de 5,7583% ont été restructurés sur l'année et sont désormais adossés aux obligations 2029 B et 2029 C comme suit :

(en millions d'euros)	Notionels		Taux fixe		Date d'échange	
	USD	EUR	USD	EUR	Restructuration	final <sup>1</sup>
Obligations 2029 B	2 500,00	2 186,60	5,13%	3,42%	27-avr-21	15-juil-29
Obligations 2029 C	1 988,00	1 748,20	5,50%	3,99%	06-oct-21	15-oct-29
<b>Total</b>	<b>4 488,00</b>	<b>3 934,80</b>	<b>5,29%</b>	<b>3,67%</b>		

(1) afin d'éviter d'être en sur-couverture, les swaps avec une jambe en USD de 702 millions et une jambe en EUR de 541,4 millions ont été terminés auprès des banques concernées en échange d'une soulte nette reçue par le groupe de 0,9 million d'euros.

Les swaps adossés aux emprunts bancaires ont été restructurés soit pour allonger leur durée de vie, soit pour repousser voire annuler les dates de ruptures anticipées qui arrivent à échéance prochainement, soit terminés pour être de nouveau adossés au capital restant dû de ces emprunts :

(en millions)	Nominal USD Receveur - ancien	Nominal USD Receveur - nouveau	Nominal EUR Receveur - ancien	Nominal EUR Receveur - nouveau	Taux intérêt - USD receveur - Ancien	Taux intérêt - USD receveur - Nouveau	Taux intérêt - EUR payeur - Ancien	Taux intérêt - EUR payeur - Nouveau	Solde reçue (+)/ payée (-)	Date d'échange finale
Emprunt 2025	1 424,70	1 356,30	1 164,20	1 107,60	Libor 3m + 4,25%	Libor 3m + 4,2382%	Euribor 3m + 4,4189%	Euribor 3m + 4,5042%	3,7	16-janv-24
Emprunt 2026 A	2 140,00	1 891,90	2 065,00	1 828,00	Libor 3m + 3,6437%	Libor 3m + 3,5454%	Euribor 3m + 3,68%	Euribor 3m + 3,5947%	9	voir détails swaps devises plus haut
Emprunt 2026 B	2 514,40	2 429,40	2 072,90	2 000,20	Libor 3m + 4%	Libor 3m + 3,9248%	5,50%	5,41%	-2,6	voir détails swaps devises plus haut

Les autres modifications apportées aux instruments dérivés d'Altice France sont reprises ci-après :

(en millions)	Nominal USD Receveur	Nominal EUR payeur	Taux intérêt - USD receveur - Ancien	Taux intérêt - EUR payeur - Ancien	Taux intérêt - USD receveur - nouveau	Taux intérêt - EUR payeur - nouveau
Obligations 2029 B	160,3	145,2	5,50%	3,27%	Libor 6m + 3,25%	3,00%
Obligations 2029 B	66,3	59,9	5,50%	3,35%	Libor 6m + 3,25%	2,94%
Obligations 2029 B	83,7	75,7	5,50%	3,35%	Libor 6m + 3,25%	2,94%
Obligations 2029 C	66,8	60,4	5,50%	3,34%	Libor 6m + 3,25%	3,04%

### Swaps de taux

Au 31 décembre 2021, le swap de taux mentionné ci-dessous était encore actif :

- Principal : 4 000 millions d'euros ;
- Altice France paye un taux fixe négatif de 0,121% contre l'Euribor 3 mois variable ;
- Maturité : janvier 2023 ;
- Fréquence des échanges : trimestriel (janvier, avril, juillet et octobre).

Le swap de taux ci-dessous reste inchangé avec les caractéristiques des deux jambes suivantes :

Adossement	Devise	Notionnels (en millions d'euros)	Taux fixe / Marge		Date d'échange initial	Date d'échange final
			Payeur USD	Receveur USD		
Obligations 2029	EUR	3 400	E6M + 3%	6,1388%	15 janvier 2020	15 avril 2024
Obligations 2029	EUR	3 400	4,6269%	E6M + 3%	15 janvier 2020	15 avril 2030

Sur une base annuelle, le swap de taux susmentionné va permettre à Altice France d'économiser 51,4 millions d'euros en charge d'intérêts de 2020 à 2024.

Étant donné que les swaps ci-dessus ont été conclus avec les mêmes contreparties et au même moment, Altice France a considéré que les deux jambes constituent un seul et même swap et a donc évalué les swaps en tant que tel.

Ces swaps n'étant pas qualifiés de couverture, les moins-values latentes ont été comptabilisées en résultat, via une provision pour risque.

Altice France a restructuré des swaps de taux existants avec les nouvelles caractéristiques suivantes :

Devise	Notionnels (en millions d'euros)	Taux fixe / Marge		Date de restructuration	Date d'échange anticipée	Date d'échange finale
		Payeur USD	Receveur USD			
USD	1 000	0,40%	0,00	15-avr-21	15-juil-24	15-juil-29
USD	750	0,30%	0,00	15-mai-21	25-sept-25	15-mai-29
USD**	1 750	4,78%	L3M	04-mars-21	15-juil-23	15-juil-29
USD**	750	4,95%	L3M	24-mars-21	15-sept-24	15-janv-29
USD**	785	4,14%	L3M	26-févr-21	15-sept-23	15-juil-29
<b>Total</b>	<b>5 035</b>					

\*Date effective 2023 \*\* Date effective 2024

Ces swaps n'étant pas qualifiés de couverture, les moins-values latentes ont été comptabilisées en résultat, via une provision pour risque.

### Risque de crédit et de contrepartie

Altice France est exposé au risque de contrepartie bancaire dans le cadre de ses placements et de ses produits dérivés ; Altice France réalise donc une sélection stricte des institutions publiques, financières ou industrielles auprès desquelles elle effectue des placements ou contracte des produits dérivés, en particulier en fonction de la notation financière de celles-ci.

Dans une moindre mesure, Altice France est exposé au risque de contrepartie entre sociétés du groupe par la contractualisation de produits dérivés.

## 4.20 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est décomposé comme suit :

Nature	31/12/2021	31/12/2020
<i>Montants en milliers d'euros</i>		
Chiffres d'affaires nets	907 459	999 028
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	418	5
Autres produits	215	12
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>908 092</b>	<b>999 045</b>
Achats de marchandises	(18 637)	(20 924)
Autres achats et charges externes	(592 759)	(620 378)
Impôts, taxes et versements assimilés	(3 638)	(8 191)
Salaires et traitements	(16 189)	(11 227)
Charges sociales	(5 363)	(3 632)
Dotations d'exploitation sur immobilisations	(29)	(29)
Dotations d'exploitation pour risques et charges	(863)	(92)
Autres charges	(4 781)	(2 432)
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>(642 259)</b>	<b>(666 905)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>265 833</b>	<b>332 140</b>

## Les produits d'exploitation

Au 31 décembre 2021, le montant des produits d'exploitation est de 908 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires de 907 millions d'euros se compose principalement de revenus provenant de la construction du réseau FTTH à la suite de la signature de contrats de déploiement et de maintenance, de facturation de management fees à ses filiales et de refacturations immobilières concernant le Campus Altice à ses filiales.

### Les charges d'exploitation

Au 31 décembre 2021, le montant des charges d'exploitation est de 642 millions d'euros et se compose principalement :

- Des achats de marchandises relatives au déploiement FTTH pour 19 millions d'euros ;
- Des autres achats et charges externes pour 593 millions d'euros comprenant des coûts de déploiement FTTH, des charges de loyers relatives au Campus Altice.
- Des salaires et traitements et charges sociales pour un montant global de 22 millions d'euros.

## 4.21 Résultat financier

Le résultat financier est décomposé comme suit :

Nature	31/12/2021	31/12/2020
<i>Montants en milliers d'euros</i>		
Produits des intérêts financiers	721 590	703 738
Produits des autres valeurs mobilières	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	66 738	47 184
Reprises sur provisions et transferts de charges	401 091	210 807
Différences positives de change	55 729	2 122
<b>Produits financiers</b>	<b>1 245 148</b>	<b>963 852</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	(664 060)	(443 485)
Intérêts et charges assimilées	(1 319 854)	(1 027 205)
Différences négatives de change	(53 301)	(4 325)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
<b>Charges financières</b>	<b>(2 037 215)</b>	<b>(1 475 015)</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(792 066)</b>	<b>(511 163)</b>

## Les produits financiers

Au 31 décembre 2021, le montant des produits financiers est de 1 245 millions d'euros et se compose principalement :

- Des produits d'intérêts financiers pour 722 millions d'euros, dont :
  - 237 millions d'euros de produits relatifs au swap ;
  - 368 millions d'euros d'intérêts des prêts intragroupe ;
  - 71 millions d'euros d'intérêts des prêts actionnaires ;
  - 44 millions d'euros de dividendes reçus d'Hivory pour 30 millions d'euros et d'Altice Blue Two pour 14 millions d'euros.
- Des reprises sur provisions et transferts de charges pour 401 millions d'euros, dont :
  - 374 millions d'euros de reprise de provision pour risque financier lié à la juste valeur de swap ;
  - 27 millions d'euros de reprise de provision pour dépréciation du prêt octroyé à SFR Participation.
- Différences positives de change pour 56 millions d'euros.

## Les charges financières

Au 31 décembre 2021, le montant des charges financières est de 2 037 millions d'euros et se compose principalement :

- Des intérêts et charges assimilées pour 1 320 millions d'euros dont :
  - 959 millions d'euros d'intérêts liés au financement ;
  - 305 millions d'euros de frais liés au refinancement ;

- Des dotations financières pour 664 millions d’euros, dont :
  - 605 millions d’euros correspondant à la provision pour risque financier lié à la juste valeur de swap;
  - 10 millions d’euros de dotation de dépréciation des titres de SFR Presse et Muvraline ;
  - 47 millions d’euros de dotation de dépréciation du prêt octroyé à SFR Participations ;
  - 1,6 million d’euros de dotation de dépréciation des comptes courant de Muvraline ;
- Différences négatives de change pour 53 millions d’euros.

## 4.22 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est décomposé comme suit :

Nature	31/12/2021	31/12/2020
<i>Montants en milliers d'euros</i>		
Produit exceptionnels sur opérations de gestion	13 130	10 983
Produit exceptionnels sur opérations en capital	2 690 708	1 383 084
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>2 703 838</b>	<b>1 394 067</b>
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(28 754)	(17 691)
Charges exceptionnelles sur opération en capital	(1 423 651)	(1 386 124)
Charges exceptionnelles aux amortissements et provisions	(942)	(36)
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>(1 453 346)</b>	<b>(1 403 851)</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>1 250 492</b>	<b>(9 784)</b>

### Les produits exceptionnels

Au 31 décembre 2021, le montant des produits exceptionnels est de 2 704 millions d’euros et se compose principalement des produits relatifs à la cession des titres Hivory pour 2 691 millions d’euros de produit de cession.

### Les charges exceptionnelles

Au 31 décembre 2021, le montant des charges exceptionnelles est de 1 453 millions d’euros et se compose principalement de la valeur nette comptable des titres Hivory pour 1 423 millions d’euros.

## 4.23 Transactions entre parties liées

Les conventions ci-dessous sont des transactions entre parties liées :

- Contrat cadre de déploiement et maintenance FTTH en ZMD entre la Société, SFR et XpFibre au titre duquel SFR (ou ses filiales) confiera à Altice France l’exécution des prestations de déploiement et maintenance des réseaux ;
- Convention tripartite conclue entre la Société, XpFibre et SFR relative aux compensations pouvant s’opérer entre les différents engagements pris entre les sociétés au titre de certaines garantie en lien avec le contrat-cadre de déploiement et maintenance FTTH en ZMD entre Altice France et SFR ;
- Convention de trésorerie « Convention de Trésorerie AGL », conclue entre la Société, Altice Groupe Lux S.à.r.l., Altice France FR S.A. et Altice France FR Bis S.à r.l., relative à la mise en place d’un système de gestion de trésorerie leur permettant de promouvoir une utilisation coordonnée et optimale des liquidités excédentaires ou de couvrir globalement les besoins de liquidités. Convention avec effet au 25 janvier 2019. Sur 2021, des produits financiers ont été constaté pour 33 millions d’euros. L’intégralité de la convention a été remboursé le 29 avril 2021;
- Convention de remboursement de frais et services (Management Fees) conclue entre la Société et Altice Luxembourg SA, dans les comptes 2021 une charge de 1 million d’euros a été comptabilisée. Ces management fees ont été refacturés aux filiales d’Altice France ;

- Contrat de bail avec la SCI Quadrans relatif au CAMPUS Altice, en 2021 des charges (loyers et charges locatives) ont été comptabilisées pour un montant de 42 millions d’euros. Ces montants ont été refacturés aux filiales d’Altice France ;
- Convention de prêt entre la Société et XpFibre Network Holding pour un montant de 278 millions d’euros. Sur 2021, des produits financiers ont été constatés pour 15 millions d’euros.

#### 4.24 Effectif

L’effectif moyen inscrit sur l’année 2021 de la Société est de 13 personnes , contre 11 personnes en 2020.

#### 4.25 Intégration fiscale

Depuis le 01 janvier 2014 la société Altice France est la tête du groupe fiscalement intégré, constitué par les sociétés suivantes en 2021 :

- Ypso France
- SFR Fibre
- TME France
- Sequalum
- Sequalum Participation
- Numericable US LLC
- Altice B2B France
- Completel
- SFR
- Cap Connexion
- Pays Voironnais Network
- Haut Rhin Telecom
- Rennes Metropole Telecom
- Opalys Telecom
- Wiztivi
- SFR Participations
- SHD
- SFCM
- SFR Développement
- CID
- SFR Distribution
- SFR Business Distribution
- Ariège Telecom
- MAC THD
- Numergy
- SFR Presse
- SFR Presse Distribution
- Média Consumer Group
- SFR 13
- ERT Holding
- ERT Technologies
- ICART
- Altice Blue Two
- Outremer Telecom
- Martinique TV Câble
- World Satellite Guadeloupe
- Altice Content Luxembourg
- Next Radio Tv

- Next Interactive
- Next Média Solutions
- Radio Monté-Carlo
- RMC Sport
- RMC Découverte
- Le Studio Next
- BFM TV
- Business FM
- BFM Paris (Ex-CBFM)
- BFM Business TV
- RMC Sport News (Ex BFM Sport)
- Next Prod
- Groupe News Participations
- BFM Lyon Métropole
- BFM Publicité
- Sport Co TV
- BFM radio
- Ma Chaîne Sport
- Diversité TV France
- RMC Production
- NEWCO V
- RMC Distribution
- RMC Films (Ex Alizés Films)
- BFM Régions
- DICI Régie
- DICI TV
- ERT Mobile
- IRIS 64
- Médialys
- Téloise
- Altice Finco France

La convention d'intégration fiscale stipule que chaque société membre du groupe fiscal établit son impôt sur les bénéfices comme si elle n'était pas membre du groupe, avec imputation de ses éventuels déficits antérieurs. La Société a comptabilisé un produit net d'intégration fiscale de 281 millions d'euros correspondant à l'impôt dû par les filiales comme si elles avaient été imposées seules.

#### **4.26 Résultat fiscal**

Le résultat fiscal propre d'Altice France au titre de l'exercice 2021 est une perte de 168 millions d'euros.

Le montant des reports déficitaires de la Société au 31 décembre 2021, 737 millions d'euros, se décomposent comme suit : 16 millions d'euros au titre des déficits propres et 721 millions d'euros au titre des reports déficitaires du groupe fiscalement intégré.

#### **4.27 Risques de marché**

##### **Risque de change**

Le risque de change de la société Altice France concerne les émissions obligataires et emprunts bancaires libellés en dollars.

Les émissions d'emprunts en dollars de la société Altice France ont été intégralement couvertes par des instruments dérivés via la mise en place de cross-currency swaps.

Le tableau ci-dessous présente l'incidence des opérations de couverture sur la dette initiale (en date d'émission des dettes), avant et après couverture.

Montants à l'origine, exprimés en millions	Devise	Position initiale		Instrument de couverture		Position finale	
		En devises	En euros	En devises	En euros	En devises	En euros
Obligations 2027	USD	(1 750,0)	-	1 735,5	(1 435,3)	(14,5)	(1 435,3)
Obligations 2028	USD	(1 100,0)	-	1 100,0	(995,5)	-	(995,5)
Obligations 2029 A	USD	(475,0)	-	475,0	(400,2)	-	(400,2)
Obligations 2029 B	USD	(2 500,0)	-	2 500,0	(2 186,6)	-	(2 186,6)
Obligations 2029 C	USD	(2 000,0)	-	1 988,0	(1 748,2)	(12)	(1 748,2)
Emprunt 2025	USD	(1 356,1)	-	1 356,1	(1 107,6)	-	(1 107,6)
Emprunt 2026 A	USD	(2 064,0)	-	2 065,0	(1 828,0)	1,0	(1 828,0)
Emprunt 2026 B	USD	(2 425,0)	-	2 429,5	(2 000,2)	4,5	(2 000,2)
<b>Total</b>		<b>(13 670,1)</b>	<b>-</b>	<b>13 649,1</b>	<b>(11 701,6)</b>	<b>(21,0)</b>	<b>(11 701,6)</b>

Le tableau ci-dessous présente l'incidence des opérations de couverture sur la dette résiduelle au 31 décembre 2020, avant et après couverture :

Amounts as of December 31, 2020, expressed in millions	Currency	Initial position		Hedging instrument		Final position	
		In foreign currency	In euros	In foreign currency	In euros	In foreign currency	In euros
2026 Bonds	USD	(5,190.0)	-	5,190.0	(4,194.0)	-	(4,194.0)
2027 Bonds	USD	(1,750.0)	-	1,750.0	(1,300.3)	-	(1,300.3)
2028 Bonds	USD	(1,100.0)	-	1,100.0	(995.5)	-	(995.5)
2029 Bonds	USD	(475,0)	-	475,0	(400,2)	-	(400,2)
2025 Term Loan	USD	(1 370,3)	-	1 424,7	(1 164,2)	54,4	(1 164,2)
2026 A Term Loan	USD	(2 085,5)	-	2 140,0	(1 891,9)	54,5	(1 891,9)
2026 B Term Loan	USD	(2 450,0)	-	2 514,5	(2 072,9)	64,5	(2 072,9)
<b>Total</b>		<b>(14 420,8)</b>	<b>-</b>	<b>14 594,2</b>	<b>(12 019,0)</b>	<b>173,4</b>	<b>(12 019,0)</b>

#### Analyse de la sensibilité au risque de change

Au 31 décembre 2021, une variation de 10% de l'euro par rapport au dollar, aurait, à raison des actifs et passifs inscrits au bilan, un impact non significatif sur le résultat de change de la société Altice France compte tenu des instruments de couverture souscrits par Altice France. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables et en particulier les taux d'intérêt, sont supposées rester constantes.

#### Achats à terme

Au 31 décembre 2021, Altice France a conclu des achats à terme pour une valeur totale en USD de 113,5 millions contre Euros 100,04 millions soit un taux de change moyen de 1,1345.

#### Risques de taux d'intérêt

##### Risques de taux d'intérêt

Altice France est exposé aux risques liés au taux d'intérêt principalement sur les emprunts bancaires qui supportent un taux d'intérêt variable. Altice France limite ces risques en concluant, lorsqu'il le juge approprié, des contrats de swap de taux d'intérêt et des contrats de cap de taux.

##### Analyse de la sensibilité au risque de taux d'intérêt

L'analyse de sensibilité sur les flux d'intérêts pour les instruments à taux variable a été déterminée en tenant compte de l'ensemble des flux variables des instruments financiers. L'analyse est réalisée en supposant que les montants de dettes et d'instruments financiers au bilan au 31 décembre 2021 restent constants sur une année. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les cours de change, sont supposées rester constantes.

Une augmentation (diminution) de 50 points de base de l'EURIBOR à la date de clôture n'aurait pas de conséquence matérielle sur le coût de l'endettement.

#### 4.28 Rémunérations des dirigeants et jetons de présence

##### ▪ Rémunérations des dirigeants

Les dirigeants d'Altice France incluent principalement les membres du comité exécutif.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération allouée aux personnes qui sont, à la clôture, ou qui ont été au cours des exercices présentés, membres du comité exécutif.

Rémunération des dirigeants (en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Avantages à court terme (a)	9,8	12,1
Rémunération en actions (b)	-	(51,2)
<b>Rémunération des dirigeants</b>	<b>9,8</b>	<b>(39,1)</b>

(a) Inclut les salaires bruts (part fixe et part variable), la participation ainsi que les avantages en nature comptabilisés au cours de l'exercice ;

(b) En 2020, ce montant concernait les avoirs relatifs à l'annulation de certaines attributions d'actions gratuites facturées en 2018 et 2019.

##### ▪ Jetons de présence

Aucun jeton de présence n'a été versé sur la période 2021.

#### 4.29 Entité consolidant les comptes de la Société

Les comptes de la société Altice France sont consolidés par intégration globale dans les comptes consolidés de la société Next Alt S.à r.l..

## 5.1 Engagements liés aux emprunts obligataires et bancaires

La Société a mis en place en mai 2014 des emprunts obligataires et prêts à terme pour refinancer sa dette historique et financer une partie de l'acquisition de SFR. En juillet 2015, sous la forme d'une tranche additionnelle au sein de la même documentation juridique que les emprunts levés en mai 2014, Altice France a émis un nouveau prêt à terme dans le but de refinancer ses lignes de revolver. Puis pour financer une partie de la distribution de décembre 2015, Altice France a levé une dette à terme en octobre 2015. Cette dernière a aussi été structurée comme une tranche additionnelle de la documentation existante. En avril 2016, Altice France a émis de nouveaux emprunts obligataires et prêts à terme pour refinancer une partie des emprunts levés en 2014. En octobre 2016, Altice France a de nouveau émis des nouvelles tranches de Prêts à Terme. L'ensemble des emprunts émis en 2016 ont été structurés comme des dettes additionnelles dans la documentation existante. En avril et octobre 2017, la Société a procédé à un refinancement de certaines de ses dettes à termes qui ont été structurées comme des dettes additionnelles dans la documentation existante. En juillet et août 2018, la Société a refinancé ses dettes obligataires en euros et en dollars à maturité 2022. En septembre 2019, la Société a refinancé ses obligations à échéance 2024 en euros et en en dollars. En septembre 2020, la Société a émis de nouveaux billets en euros et en dollars à échéance 2029. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, Altice France a refinancé ses obligations en dollars à échéance 2026.

Ces dettes ont été structurées comme des dettes additionnelles dans la documentation existante.

Dans le cadre de ces différents emprunts hébergés dans la même documentation financière, la Société et un certain nombre de ses filiales (SFR, Ypso France, Altice B2B France, SFR Fibre, Numericable US LLC et Numericable US SAS absorbée par Altice France en 2021, Completel, Ypso Finance absorbée par Ypso France, SFR Presse Distribution et SFR Presse) ont nanti certains actifs auprès des banques (titres de participation des sociétés du Groupe, comptes bancaires, prêts intragroupes, marques et fonds de commerce).

Par ailleurs, en cas de changement de contrôle (si une société autre qu'Altice Europe ou affilié d'Altice Europe venait à détenir plus de 51% de l'ensemble d'Altice France), la Société devra proposer le remboursement de sa dette pour un montant équivalent à 101% du montant restant dû sur cette dernière.

Les emprunts bancaires et obligataires prévoient également certaines restrictions qui limitent notamment la capacité de la Société à :

- Contracter ou garantir tout endettement additionnel, sous réserve d'un test de ratio de Levier Net Consolidé (le ratio est de 4,5x pour la totalité de la dette et de 3,25x pour les emprunts obligataires) ;
- Utiliser la ligne de Revolver sous réserve d'un test de ratio de Levier Net Consolidé de 5,25x;
- Réaliser des investissements ou d'autres paiements soumis à restrictions (y compris des dividendes) ;
- Consentir des sûretés ;
- Céder des actifs et des titres de capital de filiales ;
- Conclure certaines transactions avec ses sociétés affiliées ;
- Conclure des accords limitant la capacité de ses filiales à lui verser des dividendes ou le remboursement de prêts et avances intra-groupe ; et
- Réaliser des opérations de fusions ou de consolidation.

## 5.2 Engagements liés à SIG 50

La société SIG 50 était historiquement bénéficiaire de promesses de vente portant sur 51% du capital de SFR Distribution SA (ex - SFD) et sur 60% du capital de CID SA, pour des prix d'exercice de respectivement 3,6 millions d'euros et 42 millions d'euros.

Dans le cadre d'une opération de reclassement interne au groupe SFR réalisée en 2015, ces promesses ont été transférées à la société SFR Participation, qui les a levées et est devenue, en conséquence, actionnaire des sociétés SFR Distribution SA à hauteur de 51% et de CID SA à hauteur de 60% au 31 décembre 2015. Suite à cette opération, la société SIG 50

s'est engagée irrévocablement à indemniser la société SFR Participation dans la limite de 13,9 millions d'euros, soit la différence entre le prix d'exercice des options ainsi transférées, payé pour l'acquisition des titres par SFR Participation, et leur juste valeur estimée réelle d'acquisition au jour de cette acquisition. Cet engagement irrévocable ne sera applicable que dans le cas où la société SFR Participation devait constater une perte définitive du fait de cette différence de valeur et sera strictement limité au montant de la dite perte, avec un montant maximum d'indemnisation de 13,9 millions d'euros.

### **5.3 Engagements liés au déploiement de la Fibre dans les zones AMII**

Pour répondre aux attentes du Gouvernement Français, Altice France s'est engagé en mai 2018, sur le fondement de l'article L.33-13 du Code des Postes et des Communications Electroniques, à déployer 2,55 millions de prises sur les zones AMII. Cet engagement a été pleinement respecté ; plus de 2,6 millions de prises ont été raccordées depuis septembre 2021.

### **5.4 Engagements liés aux contrats de location simple**

Les engagements de loyers d'Altice France ont été contractés avec des parties liées (se référer à la note 4.24 - Transactions avec les parties liées).

Les engagements de loyers concernant Altice Campus s'élèvent à 386 millions d'euros.

### **5.5 Soutien aux filiales**

La Société a accordé son soutien financier à certaines de ses filiales.

La Société est impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité.

Une provision est enregistrée par la Société dès lors qu'il est jugé probable que de tels litiges entraînent des coûts à la charge de la Société et que le montant de ces coûts peut être raisonnablement estimé. Seuls les procédures et litiges les plus significatifs auxquels la Société est partie sont décrits ci-après.

La Société n'a pas connaissance d'autres procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont la Société est menacé) que celles mentionnées ci-dessous au présent paragraphe, susceptibles d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

## 6.1 Litiges en cours

### 6.1.1 Litige Fiscal

L'administration fiscale a procédé à des vérifications sur l'impôt sur le résultat d'Altice France pour les années fiscales 2014 à 2018. Les principaux redressements fiscaux concernent le montant des reports déficitaires imputés issus des groupes fiscaux précédents, selon le mécanisme d'imputation sur une base élargie, et sur l'octroi de subventions indirectes. Altice France conteste ces redressements et a comptabilisé le montant approprié en provisions dans ses comptes en fonction de l'évaluation de ses risques au 31 décembre 2021.

### 6.1.2 Non-respect éventuel des engagements souscrits par Altice France dans le cadre de la prise de contrôle exclusif de SFR relatifs à l'accord conclu entre SFR et Bouygues Télécom le 9 novembre 2010 (Faber).

A la suite d'une plainte de Bouygues Telecom, l'Autorité de la concurrence s'est saisie d'office, le 5 octobre 2015, pour examiner les conditions dans lesquelles SFR exécute ses engagements relatifs à l'accord de co-investissement conclu avec Bouygues Telecom pour le déploiement de la fibre optique en zones très denses. Une séance devant le collège de l'Autorité de la concurrence s'est tenue le 22 novembre puis le 7 décembre 2016. Par décision du 8 mars 2017 relative au respect de notre engagement Faber, l'Autorité de la concurrence a infligé une sanction d'un montant de 40 millions d'euros contre Altice et Altice France pour ne pas avoir respecté les engagements FABER au moment de l'acquisition de SFR par NC Numericable (SFR Fibre). Ce montant a été provisionné dans les comptes consolidés dès le 31 mars 2017 et a été réglé au cours du second trimestre 2017. L'autorité de la concurrence a également infligé des injonctions (nouveau calendrier d'exécution comprenant des paliers de réalisation, assortis d'astreintes progressives, afin de procéder à l'adduction de l'ensemble des points de mutualisation non effectivement adductés).

Un référé a été déposé le 13 avril 2017 devant le Conseil d'État. Le juge des référés du Conseil d'État a dit n'y avoir lieu à référé. Le 28 septembre 2017, le Conseil d'État rejette la requête en annulation de la décision de l'ADLC d'Altice Europe et d'Altice France Groupe.

Le 28 octobre 2019, l'Autorité de la concurrence a retiré à SFR tous ses engagements futurs. Le contrôle de l'application des engagements passés par SFR est toujours en cours par l'autorité de la concurrence. L'affaire est toujours en instance.

### 6.1.3 Réclamation de Free concernant l'acquisition de Virgin Mobile par Altice France

Le 5 avril 2019, Altice France et Altice Luxembourg, entre autres, ont reçu une réclamation de Free déclarant que les pratiques sanctionnées par l'Autorité de la concurrence en novembre 2016 dans l'affaire de la mise en œuvre anticipée par SFR Fibre, SFR et Virgin Mobile avaient entraîné la perte dudit concurrent dans le processus d'appel d'offres pour l'acquisition de Virgin Mobile. Free réclame désormais 216 millions d'euros de dommages et intérêts.

Altice France a déposé une requête au juge pour obtenir certains documents qui permettront à Altice France d'appréhender l'existence, la nature et l'étendue des dommages subis et les montants réclamés par Free. A ce stade, le Groupe conteste

fortement le bien-fondé de cette réclamation. Lors d'une audience le 5 février 2021, l'affaire a été renvoyée au 5 mars 2021 pour conclusions de Free. L'affaire est toujours en instance.

#### **6.1.4 Free contre RMC Découverte, Diversité TV France, BFM Business TV, NextRadioTV, SFR, Altice France**

Suite au différend intervenu en 2019 entre Free et certaines chaînes du groupe concernant leur distribution en clair, et les messages diffusés par celles-ci portant sur la fin de leur distribution par Free, cette dernière les a assignés le 11 décembre 2020 devant le tribunal de commerce de Paris, afin notamment d'obtenir la condamnation solidaire des sociétés du groupe à payer :

- 0,8 million d'euros en réparation du préjudice subi du fait de prétendues pratiques restrictives de concurrence ;
- 14,4 millions d'euros en réparation de prétendus actes de concurrence déloyale ;
- 1,9 million d'euros en réparation du prétendu préjudice moral né de ces actes de concurrence déloyale ;
- 0,2 million d'euros au titre de l'article 700 du Code de procédure civile ;

et la publication de toutes les décisions défavorables dans différents médias ainsi que sur le site internet du Groupe. La procédure est en cours. La Société conteste le bien-fondé de cette réclamation.

## **6.2 Litige clos**

Néant

## **7 Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice**

### **7.1 Transmission Universelle de Patrimoine**

Le 1er mars 2022, la société SFR Participation a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine au sein d'Altice France

## Créances et dettes

<b>État des créances</b>				
<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Montant brut</b>	<b>À un an au plus</b>	<b>À plus d'un an</b>	
Créances rattachées à des participations	6 597 982	67 165	6 530 816	
Autres immobilisations financières	563 987	172 944	391 043	
<b>Total des créances liées à l'actif immobilisé</b>	<b>7 161 969</b>	<b>240 109</b>	<b>6 921 860</b>	
Autres créances clients	438 605	438 605	0	
Personnel et comptes rattachés	2 084	2 084	0	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	482	482	0	
État et autres collectivités publiques				
< Impôts sur les bénéfices				
< Taxe sur la valeur ajoutée	47 870	47 870	0	
< Etat – divers	31 969	31 969	0	
Groupes et associés	3 848 251	3 440 564	407 688	
Débiteurs divers	57 555	57 555	0	
<b>Total créances liées à l'actif circulant</b>	<b>4 426 816</b>	<b>4 019 129</b>	<b>407 688</b>	
Charges constatées d'avance	52 615	52 615	0	
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>	<b>11 641 400</b>	<b>4 311 853</b>	<b>7 329 547</b>	
<b>État des dettes</b>				
<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Montant brut</b>	<b>À un an au plus</b>	<b>À plus d'un an et - de cinq ans</b>	<b>À plus de cinq ans</b>
Autres emprunts obligataires	(11 746 396)	(123 922)	(1 050 000)	(10 572 474)
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine	(6 602 375)	(288 601)	(6 313 773)	0
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine	(7 604)	(7 604)	0	0
Emprunts et dettes financières divers	(4 844)	(4 844)	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	(474 604)	(474 604)	0	0
Personnel et comptes rattachés	(14 622)	(14 622)	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	(4 937)	(4 937)	0	0
État et autres collectivités publiques				
< Taxe sur la valeur ajoutée	(63 557)	(63 557)	0	0
< Autres impôts	(9 280)	(9 280)	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0	0	0
Groupes et associés	(1 211 466)	(1 211 466)	0	0
Autres dettes	(570 677)	(133 231)	0	(437 447)
Produits constatés d'avance	(272 184)	(7 571)	(264 613)	0
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>(20 982 546)</b>	<b>(2 344 239)</b>	<b>(7 628 386)</b>	<b>(11 009 921)</b>

**Charges à payer**

(en milliers d'euros)	Montant
Autres emprunts obligataires	123 922
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	40 890
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	193 158
Dettes fiscales et sociales	23 120
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	0
Autres dettes	11 388
<b>Total</b>	<b>392 478</b>

**Produits à recevoir**

(en milliers d'euros)	Montant
Créances rattachées à des participations	34 599
Autres immobilisations financières	18 757
Créances clients et comptes rattachés	372 020
Autres créances	6 208
Groupes et associés	1
Créances fiscales et sociales	31 473
<b>Total</b>	<b>463 057</b>

## Liste des filiales et des participations

Filiales & Participations (en milliers d'euros)	Capital	Autres capitaux propres avant affectations	Quote- part du capital	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société en cours d'exercice
				Brute	Nette					
<b>A - Renseignements détaillés</b>										
<b>Filiales (+ de 50% du capital détenu par la société)</b>										
Omer Telecom Limited	174	0	100,00%	199 996	174	0	0	0	0	0
Numericable US LLC	94 019	(2)	100,00%	94 019	94 019	0	0	0	(0)	0
SFR	3 423 266	2 032 110	100,00%	4 982 400	4 982 400	5 715 237	0	9 165 636	323 546	0
SFR Participation	20	(47 018)	100,00%	20	0	61 362	0	0	(19 502)	0
Ypso France	74 707	360 949	100,00%	3 023 959	3 023 959	2 202 827	0	0	(35 194)	0
SFR I3	1	(785)	100,00%	1	1	50 535	0	0	(777)	0
SFR I5	1	0	100,00%	1	1	0	0	0	0	0
SFR Presse	22 001	748	100,00%	120 292	22 688	0	0	2 280	(7 590)	0
ALTYCE TECHNICAL SERVICES FR	12	(50 746)	100,00%	174 846	174 846	63 866	0	0	(61 897)	0
ALTYCE CUSTOMER SERVICES	24 235	1 712	65,00%	30 048	30 048	14 945	0	0	(1 677)	0
MUVRALINE France	10	(1 222)	60,00%	6	0	2 120	0	369	(830)	0
ALTYCE BLUE TWO	149 067	52 419	100,00%	247 827	247 827	78 749	0	2 906	34 388	14 161
ERT Holding France	4 046	13 491	100,00%	226 309	226 309	9 076	0	1 564	4 756	0
Alice Finco France	1	(0)	100,00%	1	1	14 060	0	0	(0)	0
HDA	3 210	1 277	100,00%	26 041	26 041	0	0	0	297	0
Alice Content France	1	(358)	100,00%	1	0	0	0	0	1 879	0
Group News Participations	286 504	(122 998)	100,00%	770 918	770 918	104 653	0	8 122	(31 222)	0
<b>Participations (10 à 50% du capital)</b>										
XpFibre NETWORK HOLDING	1 760 826	1 327 700	50,1%	1 385 953	1 385 953	262 861	0	0	(13 601)	0

B - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations non reprises au A.

Filiales Françaises (ensemble)

Filiales Etrangères (ensemble)

Participations dans des sociétés Françaises



**Altice France**  
Société anonyme au capital de 443.706.618 euros  
Siège social : 16, rue du Général Alain de Boissieu - 75015 Paris  
794 661 470 RCS Paris  
(la « Société »)

---

**PROCES-VERBAL**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE**  
**DU 6 AVRIL 2022**

---

L'an deux mille vingt-deux,  
Le six avril,  
A dix-huit heures et trente minutes,

Les actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle par conférence téléphonique, sur convocation faite par le Conseil d'administration dans les formes et délais prescrits par la loi et les statuts (l'« **Assemblée Générale** »).

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en rentrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée Générale procède à la composition de son bureau.

Conformément à l'article 19 des statuts, l'Assemblée Générale est présidée par M. Grégory Rabuel, en sa qualité de président du Conseil d'Administration.

Altice France Holding S.A., représentée par M. Grégory Rabuel, et Altice Luxembourg S.A., représentée par M. Grégory Rabuel, actionnaires présents, sont appelées comme Scrutateurs.

Mme Françoise Ayroles est appelée aux fonctions de Secrétaire.

Le cabinet Deloitte & Associés, représenté par Mme Hélène De Bie, Commissaire aux comptes et le cabinet KPMG, représenté par M. Grégoire Menou, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqués, sont présents.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 443.706.618 actions, ayant une valeur nominale de 1 euro chacune, sur les 443.706.618 actions ayant un droit de vote.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée Générale :

- les copies des lettres de convocations adressées aux actionnaires et aux Commissaires aux comptes ;
- la feuille de présence de l'Assemblée Générale, à laquelle les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires et les formulaires de vote par correspondance sont annexés ;
- le texte des résolutions soumises à l'Assemblée Générale ;
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration, incluant le rapport de gestion du Groupe ;
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés ;
- le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;

- le bilan, le compte de résultat et les annexes des comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- le montant global des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées, ainsi que l'attestation des Commissaires aux comptes afférente ;
- un exemplaire des statuts de la Société.

Le Président déclare la séance ouverte et rappelle à l'Assemblée Générale qu'elle a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation de ces conventions ;
- Ratification de la nomination de M. Grégory Rabuel en qualité d'administrateur et de Président du Conseil d'administration ;
- Points divers ;
- Pouvoir en vue d'accomplir les formalités.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par la loi ont été, dans les délais légaux, tenus au siège social à la disposition des actionnaires et des Commissaires aux comptes.

L'Assemblée Générale lui donne acte de cette déclaration.

Les Commissaires aux comptes présentent l'ensemble de leurs rapports à l'Assemblée Générale.

Les actionnaires sont invités à présenter leurs questions et observations, le Président y répond.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

##### *Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021*

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et du rapport de gestion du Groupe, **approuve**, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du Groupe inclus dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

##### *Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus aux administrateurs*

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2021, **approuve**, tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice, se soldant par un bénéfice de 1.018.793.571,10 euros.

Elle **prend acte** du fait qu'aucune modification n'a été apportée aux règles de présentation et d'évaluation des comptes.

Elle **approuve** également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports. En conséquence, elle **donne** aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater et quinquies du Code général des impôts, l'Assemblée Générale **prend acte** que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non déductibles fiscalement.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### **TROISIEME RESOLUTION**

*Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021*

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, **décide** d'affecter un montant de 1.018.793.571,10 euros au poste « *Réserves diverses* ». Le poste « *Réserves diverses* » passe ainsi de 0 euro à 1.018.793.571,10 euros.

L'Assemblée Générale **constate** que le poste « *Report à nouveau* » s'élève à 255.002,86 euros.

L'Assemblée Générale **constate** également que la réserve légale est intégralement dotée, à hauteur de 44.370.661,80 euros.

L'Assemblée Générale **constate** que les capitaux propres de la Société sont supérieurs à la moitié du capital social et s'élèvent à un montant de 1.675.444.995,64 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale **constate** que les dividendes suivants ont été distribués :

- le 14 avril 2021, l'Assemblée Générale de la Société a approuvé la distribution exceptionnelle d'un montant de 4.559.839.801,20 euros. Le montant de cette distribution éligible à l'abattement était de 0 euro ;
- le 19 décembre 2019, le Conseil d'administration de la Société a approuvé la distribution d'un acompte à valoir sur le dividende de l'exercice 2019 pour un montant total de 501.388.478,34 euros. Le montant de cette distribution éligible à l'abattement était de 0 euro ;
- le 14 août 2019, l'Assemblée Générale de la Société a approuvé la distribution exceptionnelle d'un montant de 1.050.000.000 euros. Le montant de cette distribution éligible à l'abattement était de 0 euro ;
- le 7 mai 2019, l'Assemblée Générale de la Société a approuvé la distribution exceptionnelle d'un montant de 820.000.000 euros. Le montant de cette distribution éligible à l'abattement était de 0 euro.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### **QUATRIEME RESOLUTION**

*Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation de ces conventions*

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, **approuve** les conventions qui y sont mentionnées.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

*Ratification de la nomination de M. Grégory Rabuel en qualité d'administrateur et de Président du Conseil d'administration*

L'Assemblée Générale **prend acte** de la démission de M. Alain Weill, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2021, de ses mandats d'administrateur et de Président du Conseil d'administration, et le remercie de sa collaboration lors de l'exercice de ses mandats.

L'Assemblée Générale **décide** de ratifier la cooptation de M. Grégory Rabuel, né le 21 mai 1978 à Boulogne-Billancourt, de nationalité française, exerçant son activité professionnelle au 16, rue du Général Alain de Boissieu, 75015 Paris, en qualité d'administrateur et Président du Conseil d'administration en remplacement de M. Alain Weill (cette cooptation étant intervenue aux termes des décisions du Conseil d'administration en date du 8 juillet 2021) pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2022.

M. Grégory Rabuel a fait savoir par avance qu'il acceptait ce mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

#### **SIXIEME RESOLUTION**

*Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités*

L'Assemblée Générale **donne** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités légalement requises, notamment de publicité et de dépôt.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

\* \*  
\*

*[Signature sur la page suivante]*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.



---

**M. Grégory Rabuel**  
*Président*



---

**Mme Françoise Ayroles**  
*Secrétaire*



---

**Altice France Holding S.A.**  
*Représentée par M. Grégory Rabuel*  
*Scrutateur*



---

**Altice Luxembourg S.A.**  
*Représentée par M. Grégory Rabuel*  
*Scrutateur*

# **ALTICE FRANCE**

Société anonyme

16 rue du Général Alain de Boissieu

75015 PARIS

---

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.  
Tour EQHO  
2, avenue Gambetta  
CS 92066 Paris La Défense Cedex  
France

Deloitte & Associés  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. au capital de 2 188 160 €  
572 028 041 RCS Nanterre  
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la  
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

# ALTICE FRANCE

Société anonyme

16 rue du Général Alain de Boissieu

75015 PARIS

---

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

---

A l'assemblée générale de la société ALTICE FRANCE

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ALTICE FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 3.1 « Changement de méthode comptable » de l'annexe aux comptes annuels exposant le changement de méthode comptable relatif aux engagements de retraite.

### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les autres participations, créances rattachées et autres immobilisations financières, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2021 s'établit respectivement à 10 985 184 milliers d'euros, 6 550 984 milliers d'euros et 563 987 milliers d'euros, sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur nominale, et dépréciées sur la base de leur valeur d'utilité ou en fonction de l'évaluation du risque de non recouvrement des créances, selon les modalités décrites dans la note 3.3 « Immobilisations financières » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces coûts d'acquisition et ces valeurs d'utilité, à contrôler la cohérence des hypothèses retenues et à revoir les calculs effectués par la société.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce, sont mentionnées de façon incomplète dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

### **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

## Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 15 mars 2022

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Deloitte & Associés

 Grégoire Menou Nicolas Piofret



Grégoire MENOUE      Nicolas PIOFRET  
Associé                      Associé

Hélène DE BIE  
Associée

# Altice France S.A.

Comptes Annuels au  
31 décembre 2021



Altice France  
16, rue du Général Alain de Boissieu  
75015 Paris

**Bilan actif**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021			31.12.2020
	Brut	Amortissements	Net	Net
<b>Capital souscrit non appelé (I)</b>				
Frais d'établissement	62	62	0	0
Autres immobilisations incorporelles	115	58	57	86
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>177</b>	<b>120</b>	<b>57</b>	<b>86</b>
Autres participations	11 282 636	297 451	10 985 184	12 323 562
Créances rattachées à des participations	6 597 982	46 998	6 550 984	6 303 531
Autres immobilisations financières	563 987		563 987	1 609 651
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>18 444 605</b>	<b>344 450</b>	<b>18 100 155</b>	<b>20 236 744</b>
<b>Total Actif Immobilisé (II)</b>	<b>18 444 782</b>	<b>344 570</b>	<b>18 100 212</b>	<b>20 236 830</b>
Avances et acomptes versés sur commandes	7 919		7 919	11
Clients et comptes rattachés	438 605		438 605	375 298
Autres créances	3 988 212	2 311	3 985 900	4 220 412
<b>Total créances</b>	<b>4 426 816</b>	<b>2 311</b>	<b>4 424 505</b>	<b>4 595 709</b>
Valeurs mobilières de placement	1		1	1
Disponibilités	313 964		313 964	358 924
<b>Total Trésorerie</b>	<b>313 965</b>		<b>313 965</b>	<b>358 925</b>
Charges constatées d'avance	52 615		52 615	43 785
<b>Total Actif circulant (III)</b>	<b>4 801 316</b>	<b>2 311</b>	<b>4 799 004</b>	<b>4 998 431</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion actif (V)	368 650		368 650	
<b>Total Général (I à VI)</b>	<b>23 614 748</b>	<b>346 881</b>	<b>23 267 866</b>	<b>25 235 260</b>

**Bilan passif**

<i>(en milliers d'euros)</i>		<b>31.12.2021</b>	<b>31.12.2020</b>
Capital social ou individuel (dont versé :)		443 707	443 707
Primes d'émission, de fusion, d'apport...		168 319	2 635 415
Réserve légale		44 371	44 371
Autres réserves		0	2 088 087
Report à nouveau		255	-
Acompte sur dividende		-	-
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>		<b>1 018 794</b>	<b>4 657</b>
<b>Total capitaux propres</b>	<b>(I)</b>	<b>1 675 445</b>	<b>5 216 236</b>
Produit des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
<b>Total autres fonds propres</b>	<b>(II)</b>		
Provisions pour risques		3 540	2 952
Provisions pour charges		606 300	374 617
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>(III)</b>	<b>609 840</b>	<b>377 569</b>
Autres emprunts obligataires		11 746 396	10 712 100
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		6 609 979	6 219 957
Emprunts et dettes financières divers		4 844	
<b>Total Dettes financières</b>		<b>18 361 219</b>	<b>16 932 057</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		474 604	489 356
Dettes fiscales et sociales		92 395	86 529
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0	0
Autres dettes		1 782 144	1 280 351
<b>Total Dettes d'exploitation</b>		<b>2 349 143</b>	<b>1 856 236</b>
Produits constatés d'avance		272 184	567 607
<b>Total dettes</b>	<b>(IV)</b>	<b>20 982 546</b>	<b>19 355 900</b>
Écarts de conversion passif	(V)	35	285 556
<b>Total Général</b>	<b>(i à v)</b>	<b>23 267 866</b>	<b>25 235 260</b>

**Compte de résultat**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021			31.12.2020
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	907 459		907 459	999 028
<b>Chiffres d'affaires nets</b>	<b>907 459</b>		<b>907 459</b>	<b>999 028</b>
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			418	5
Autres produits			215	12
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>908 092</b>	<b>999 045</b>
Achats de marchandises			(18 637)	(20 924)
Autres achats et charges externes			(592 759)	(620 378)
Impôts, taxes et versements assimilés			(3 638)	(8 191)
Salaires et traitements			(16 189)	(11 227)
Charges sociales			(5 363)	(3 632)
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : Dotations aux amortissements			(29)	(29)
Pour risques et charges : dotations aux provisions			(863)	(92)
Autres charges			(4 781)	(2 431)
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>(642 259)</b>	<b>(666 905)</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>265 833</b>	<b>332 140</b>
<b>Bénéfice attribué ou perte transférée (III)</b>				
<b>Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)</b>				
Produits d'intérêts financiers			721 590	703 738
Produits des autres valeurs mobilières			0	0
Autres intérêts et produits assimilés			66 738	47 184
Reprises sur provisions et transferts de charges			401 091	210 807
Différences positives de change			55 729	2 122
<b>Total des produits financiers (V)</b>			<b>1 245 148</b>	<b>963 852</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions			(664 060)	(443 485)
Intérêts et charges assimilées			(1 319 854)	(1 027 205)
Différences négatives de change			(53 301)	(4 325)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
<b>Total des charges financières (VI)</b>			<b>(2 037 215)</b>	<b>(1 475 015)</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>			<b>(792 066)</b>	<b>(511 163)</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>(526 233)</b>	<b>(179 023)</b>

**Compte de résultat (suite)**

<i>(en milliers d'euros)</i>		31.12.2021	31.12.2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		13 130	10 983
Produits exceptionnels sur opérations en capital		2 690 708	1 383 084
Reprises sur provisions et transferts de charges		0	0
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>(VII)</b>	<b>2 703 838</b>	<b>1 394 067</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		(28 754)	(17 691)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		(1 423 651)	(1 386 124)
Charges exceptionnelles aux amortissements et provisions		(942)	(36)
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>(VIII)</b>	<b>(1 453 346)</b>	<b>(1 403 851)</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(VII - VIII)</b>	<b>1 250 492</b>	<b>(9 784)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)		
Impôts sur les bénéfices	(X)	-294 535	-193 464
<b>Total des produits</b>	<b>(I + III + V + VII)</b>	<b>4 857 078</b>	<b>3 356 964</b>
<b>Total des charges</b>	<b>(II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>	<b>(3 838 285)</b>	<b>(3 352 307)</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>			
<b>(total des produits - total des charges)</b>		<b>1 018 794</b>	<b>4 657</b>

# Notes aux comptes annuels

<b>1</b>	<b>Présentation de la société</b> .....	<b>6</b>
<b>2</b>	<b>Faits marquants de l'exercice</b> .....	<b>6</b>
<b>3</b>	<b>Règles et méthodes comptables</b> .....	<b>9</b>
<b>4</b>	<b>Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat</b> .....	<b>13</b>
<b>5</b>	<b>Engagements hors bilan</b> .....	<b>30</b>
<b>6</b>	<b>Litiges</b> .....	<b>32</b>
<b>7</b>	<b>Événements postérieurs à la clôture de l'exercice</b> .....	<b>33</b>
<b>8</b>	<b>Annexes</b> .....	<b>34</b>

## 1 Présentation de la société

Altice France (ci-après « la Société ») est une société anonyme de droit français constituée en août 2013 et dont le siège social est situé en France.

Issu du rapprochement entre Numericable et SFR, le Groupe Altice France a une position majeure sur tous les segments du marché français des télécommunications grand public, entreprises, collectivités et marché de gros.

Le Groupe s'est inscrit dans un nouveau modèle de plus en plus intégré autour de la convergence Accès-Contenus. Son pôle Médias est composé de NextRadioTV et ses filiales qui regroupent les activités audiovisuelles du Groupe en France (RMC Sport, BFM TV, BFM Business, BFM Paris, RMC and, RMC Découverte, entre autres...).

En 2018, la Société a aussi intégré ses principaux fournisseurs de maintenance et de relation clientèle (Altice Technical Services France "ATSF" et Altice Customer Services "ACS"). Il a aussi une présence marquée dans les territoires d'Outre-Mer français sur lesquels il s'est étendu avec l'acquisition d'Outremer Telecom en 2018.

Au 31 décembre 2021, Altice France Holding S.A. (« Altice France Holding ») détient 100% moins une action d'Altice France, Altice Luxembourg S.A. (« Altice Luxembourg ») en détenant une action.

Altice France porte certains salariés dirigeants du Groupe. Le coût de ces derniers (essentiellement salaires et charges sociales) est refacturé aux filiales du Groupe.

## 2 Faits caractéristiques

### 2.1 Pandémie COVID-19

Le 11 mars 2020, l'épidémie de COVID-19 a été déclarée par l'Organisation mondiale de la santé (O.M.S) comme une pandémie mondiale, mettant en évidence les risques sanitaires de la maladie. Dans ce contexte et suite aux exigences réglementaires publiées par le gouvernement au cours des derniers, la Société a activé un programme permettant de minimiser l'impact de la pandémie COVID-19.

La COVID-19 a eu un impact limité sur les états financiers annuels de la Société au 31 décembre 2021 et pour la période de douze mois alors close. Bien que la situation continue d'évoluer, la Société prévoit que la pandémie COVID-19 aura des effets limités sur les opérations et la performance financière de la Société pour les périodes futures.

### 2.2 Transaction avec Cellnex concernant Hivory

Le 3 février 2021, Altice France a annoncé avoir conclu un accord d'exclusivité pour vendre sa participation de 50,01% dans Hivory, un opérateur d'infrastructures, à Cellnex pour sa part d'une valeur de 2,65 milliards d'euros. L'engagement de cession à Cellnex couvre l'intégralité du capital et inclut ainsi la participation du co-actionnaire KKR à hauteur de 49,99% (représentant 2,55 milliards d'euros).

Altice France était engagée dans un partenariat à long terme avec KKR pour le développement de Hivory. Néanmoins, les deux partenaires ont répondu positivement à l'offre inattendue et attractive formulée par Cellnex.

La transaction a été finalisée le 28 octobre 2021.

### 2.3 Emission de nouvelles obligations 2029 EUR et USD

Le 27 avril 2021, Altice France a émis des emprunts obligataires garantis de premier rang de 400 millions d'euros et de 2 500 millions de dollars à échéance 2029. Les emprunts en euros portent intérêt à 4% tandis que les emprunts en dollars portent intérêt à 5,125%.

Le 4 mai 2021, Altice France a utilisé les fonds issus de la nouvelle émission de dette pour rembourser une partie de ses emprunts obligataires 2026 de 5 190 millions de dollars, portant intérêt à 7,375 %.

Dans le cadre du refinancement, Altice France a également échangé une partie de ses swaps existants à la suite de la diminution du montant de sa dette en dollars. Le Groupe a obtenu 369,3 millions de dollars en principal en échange d'un paiement de 305,8 millions d'euros.

Le 24 septembre 2021, Altice France a annoncé qu'il allait émettre de nouveaux emprunts obligataires garantis de premier rang, libellés en euros et en dollars, afin de rembourser la partie restante des emprunts obligataires de premier rang 2026 et de financer l'acquisition de Coriolis et d'Afone Participations.

Le 6 octobre 2021, Altice France a finalisé l'émission d'emprunts obligataires garantis de premier rang de 800 millions d'euros à échéance 2029 et portant intérêt à 4,250 % et d'emprunts obligataires garantis de premier rang de 2 000 millions de dollars à échéance 2029 et portant intérêt à 5,500 %. À la suite de cette émission, le Groupe a également restructuré les swaps restants associés aux emprunts obligataires 2026 garantis de premier rang.

## 2.4 Distribution de dividendes

Le 29 avril 2021, l'Assemblée générale a décidé la distribution d'un dividende d'un montant total de 4 560 millions d'euros à verser aux actionnaires. Les dividendes ont été intégralement payés via la compensation de prêts existants en amont.

## 2.5 Direction Générale

Le 1<sup>er</sup> juillet 2021, Alain Weill, Président-directeur général d'Altice France, a quitté ses fonctions au sein d'Altice France. Altice France a nommé Gregory Rabuel pour prendre les fonctions de Président-directeur général à partir de la même date.

## 2.6 Transaction Altice France avec Coriolis

Le 20 septembre 2021, Altice France a annoncé avoir conclu un accord d'exclusivité en vue de l'acquisition de 100% de Coriolis S.A. (« Coriolis »).

Coriolis est un groupe télécom français indépendant, construit depuis plus de 30 ans par l'entrepreneur français Pierre Bontemps. Grâce à sa marque Coriolis Telecom, il offre des services de télécommunications mobiles et fixes à plus de 500 000 clients dans les petites et moyennes villes françaises et 30 000 sociétés. Par ailleurs, Coriolis a développé une activité de gestion de la relation client, Coriolis Service, pour les clients internes et tiers, s'appuyant sur quatre centres d'appels en France et à l'étranger.

Grâce à cette future transaction, Altice France bénéficiera de l'expertise existante, des partenariats, du réseau de distribution bien établi, des bases clients B2C et B2B ainsi que des compétences du service client de Coriolis, qui sont très complémentaires des activités de SFR et d'Intelcia.

Le prix total sera composé d'un montant initial de 298 millions d'euros et d'un montant différé de 117 millions d'euros. La transaction est conditionnée à l'approbation des instances réglementaires et devrait être finalisée au second trimestre 2022.

## 2.7 Modification dans la clause de maintien du RCF

Le 19 octobre 2021, Altice France a signé un amendement à l'accord avec les prêteurs dans le cadre de sa facilité de crédit renouvelable de 1 035 millions d'euros afin d'augmenter le ratio de Levier Net Consolidé de 4,5x à 5,25x.

## 2.8 Situation en Ukraine

L'évolution de la situation en Ukraine est incertaine et est suivie de près par la Société au regard des éventuelles conséquences indirectes sur les marchés financiers qui pourraient impacter les conditions de refinancement dans le futur. La Société n'a pas d'intérêts directs en Ukraine et dans les zones de conflit et, par conséquent, la Société estime que la situation en Ukraine aura des effets limités sur ses opérations et ses performances financières pour les périodes futures.

## 2.9 Autres

Le 1er avril 2021, la société SFR14 a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine au sein d'Altice France, un mali de confusion de 3 milliers d'euros a été comptabilisé en résultat financier.

Le 1er octobre 2021, la société Numéricable US a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine au sein d'Altice France, un mali de confusion de 2 millions d'euros a été comptabilisé en résultat financier.

Le 31 décembre 2021, la société Altice Content Luxembourg a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine au sein d'Altice France, un mali de fusion sur actif financiers de 84 millions d'euros a été comptabilisé au bilan. Les actifs transmis comportaient les titres de participations de Group News Participations pour une valeur de 286 millions d'euros (pour un taux de détention de 100%).

### 3 Règles et méthodes comptables

Les états financiers ont été établis et arrêtés par le Conseil d'administration de la société en date du 7 mars 2022.

Conformément à la législation française, les états financiers seront considérés comme définitifs lorsqu'ils auront été approuvés par les actionnaires de la Société lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra le 6 avril 2022.

#### 3.1 Généralités

Les comptes annuels sont établis et présentés suivant les principes, normes et méthodes comptables découlant du plan comptable général de 2014 conformément au règlement 2014-03, à l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs du Conseil national de la Comptabilité et du Comité de réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes comptables adoptées par la Société sont décrites ci-après, avec les informations complémentaires relatives au bilan et au compte de résultat.

Changement de méthode comptable :

Le 5 novembre 2021, l'ANC a mis à jour la recommandation n° 2013-02 en introduisant un choix de méthode relatif à la répartition des droits à prestations pour certains régimes à prestations définies, la Société ayant choisi d'adopter la nouvelle méthode proposée, l'impact de ce changement de méthode a été comptabilisé en report à nouveau. (0,3 million d'euros)

#### 3.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production. Les frais d'acquisition sont inclus dans le coût d'entrée des immobilisations.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la base des durées d'usage des immobilisations, comme indiqué ci-dessous :

Logiciel 4 ans

#### 3.3 Immobilisations financières

##### Les titres de participation

➤ Les titres de participations sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Les frais d'acquisition de titres sont directement comptabilisés en charges.

➤ Comptabilisation des titres reçus dans le cadre d'une attribution gratuite aux actionnaires de titres reçus en rémunération d'un apport partiel d'actif réalisé par une filiale :

Lors de l'attribution gratuite à ses propres actionnaires par une filiale, des actions reçues d'une société en rémunération d'un apport partiel d'actif, prévue par l'article 115-2 du CGI, par voie de distribution dans le cadre d'une répartition d'actifs, la comptabilisation des titres reçus est la suivante :

La valeur comptable des titres de la filiale (société apporteuse) détenus préalablement à l'attribution gratuite est répartie entre les titres déjà détenus et les nouveaux titres de la société bénéficiaire des apports, (attribués gratuitement), au prorata de leurs valeurs réelles respectives déterminées à la date de l'apport.

➤ Une dépréciation est constatée par voie de provision lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure au coût d'acquisition. La valeur d'utilité est appréciée en tenant compte des perspectives de développement et de résultats futurs et des actifs incorporels détenus.

### **Les créances rattachées à des participations**

Les créances rattachées aux participations sont inscrites à leur valeur nominale et, le cas échéant, sont dépréciées en fonction de l'évaluation du risque de non-recouvrement.

### **Autres immobilisations financières**

Les autres immobilisations financières sont constituées de prêts accordés, des dépôts, des cautions et de mali de fusion sur actifs financiers.

Les prêts sont inscrits à leur valeur nominale et, le cas échéant, sont dépréciés en fonction de l'évaluation du risque de non-recouvrement.

## **3.4 Créances**

Les créances clients et comptes rattachés sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Il est tenu compte de l'antériorité de la créance et du risque d'irrecouvrabilité.

## **3.5 Conversion des dettes et créances en devises**

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en euros sur la base du dernier cours de change.

Lorsque l'application du taux de conversion à la date de l'arrêté des comptes a pour effet de modifier les montants en euros précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont inscrites, à l'actif au poste « Écarts de conversion actif » lorsque la différence correspond à une perte latente, au passif au poste « Écarts de conversion passif » lorsque la différence correspond à un gain latent.

Les éventuelles pertes latentes entraînent la constitution d'une provision pour risques à hauteur du risque de pertes non couvert par ailleurs.

Selon le règlement de l'ANC 2015-05 datant du 2 juillet 2015, les pertes et les gains de changes sur les créances et les dettes commerciales sont comptabilisées en résultat d'exploitation. Les gains et pertes de changes sur les opérations de nature financières réalisées par la Société au cours de l'exercice sont comptabilisés en résultat financier.

## **3.6 Provisions pour risques et charges**

Des provisions sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation d'Altice France à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou découler des pratiques de la Société.

L'estimation du montant des provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable qu'Altice France devra supporter pour remplir son obligation, sur la base des éléments d'appréciation dont la Société dispose lors de l'arrêté des comptes.

## **Indemnités conventionnelles de départ en retraite**

### **Régimes d'avantages au personnel**

En vertu d'obligations résultant de la législation française ou d'accords d'entreprise, Altice France offre à ses salariés des prestations de retraite sous la forme de versement d'une indemnité lors du départ en retraite.

Altice France applique la recommandation n° 2013-02 de l'Autorité des Normes Comptables (« ANC ») relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires. Pour les régimes à prestations définies, les charges de retraite sont déterminées selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte la probabilité du maintien du personnel dans la société jusqu'au départ en retraite, l'évolution prévisible

de la rémunération future, de l'actualisation financière ainsi que les contributions associées. Elle implique également l'utilisation d'un taux de rendement attendu égal au taux d'actualisation le cas échéant et la reconnaissance du coût des services passés par le résultat intégralement et immédiatement. Les écarts actuariels sont comptabilisés dans le résultat de l'exercice de la manière suivante : l'amortissement y afférent est calculé en divisant l'excédent des profits et pertes actuariels au-delà de 10 % de la valeur de l'obligation ou de la juste valeur des actifs du plan, si elle est supérieure, à l'ouverture de l'exercice, par la durée de vie active moyenne attendue des bénéficiaires. De ce fait, Altice France comptabilise des passifs au titre des retraites, ainsi que la charge nette correspondante sur la période de répartition des droits des employés.

Le 5 novembre 2021, l'ANC a mis à jour la recommandation n° 2013-02 en introduisant un choix de méthode relatif à la répartition des droits à prestations pour certains régimes à prestations définies. Altice France a choisi d'adopter la nouvelle méthode proposée, qui conduit à étaler l'engagement uniquement à compter de la date à laquelle chaque année de services compte pour l'acquisition des droits à prestation, c'est-à-dire sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond. L'impact de ce changement de méthode a été comptabilisé en report à nouveau durant l'exercice 2021.

La dette actuarielle au 31 décembre est évaluée selon les hypothèses suivantes :

- Départ volontaire à l'initiative du salarié à 65 ans ;
- Taux moyen de charges sociales patronales : 33,31 % ;
- Autres taux présentés dans le tableau ci-après :

	2021	2020
Taux d'actualisation	0,90 %	0,40 %
Taux de croissance des salaires	2,00 %	2,00 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %

Le taux d'actualisation est basé sur les taux « iBoxx € Corporates AA ».

### 3.7 Frais d'augmentation de capital

Conformément à l'avis 2000-D du Comité d'urgence du CNC, les frais externes directement liés à l'augmentation de capital sont imputés sur la prime d'émission. Les autres coûts sont comptabilisés en charges de l'exercice

### 3.8 Frais d'émission d'emprunts

Les frais d'émission et de renégociation d'emprunts sont enregistrés dans les charges de l'exercice d'émission des emprunts.

### 3.9 Instruments financiers dérivés

La Société gère les risques de marché liés aux variations des taux d'intérêt et des cours de change, en utilisant des instruments financiers (dérivés), notamment des cross currency swaps.

Tous ces instruments sont utilisés à des fins de couverture.

Les produits (gains) et charges (pertes) résultant de l'utilisation de ces instruments sont constatés en résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des charges et produits des éléments couverts :

- Les différentiels d'intérêts à recevoir ou à payer résultant des dérivés de taux sont constatés en résultat de manière symétrique à l'élément couvert ;
- Les gains et pertes résultant des dérivés de change affectés à la couverture d'éléments du bilan sont enregistrés comme des corrections du résultat de change de l'élément couvert.

Au titre du risque de change, une provision est comptabilisée le cas échéant au titre du risque non couvert.

Les soultes versées ou reçues dans le cadre de transactions relatives aux instruments financiers sont enregistrées au bilan au débit (soultes et primes versées) ou au crédit (soultes et primes reçues) du compte « Instruments financiers à terme » dans les disponibilités ou les autres dettes.

### 3.10 Produits constatés d'avance

Le traitement comptable de la soulte consiste à comptabiliser un produit constaté d'avance (PCA) qui est reconnu en résultat en même temps que le différentiel d'intérêts du swap.

### 3.11 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est composé :

- Des refacturations de charges opérationnelles aux sociétés du Groupe Altice France (management fees, facturation de loyers pour le site Altice Campus..) ;
- Des revenus provenant de la construction du réseau FttH suite à la signature de contrats de déploiement et de maintenance. Ces revenus sont relatifs à la construction du réseau et à la maintenance associée. Les revenus de construction du réseau FttH sont reconnus lors de la réalisation de chaque étape de construction du réseau.

### 3.12 Autres achats et charges externes

Les Autres achats et charge externes sont principalement composés :

- Des charges liées au site Altice Campus (loyers et charges associées) ;
- Des « management fees » dans le cadre de la convention de remboursement de frais et services conclue entre la Société et Altice Luxembourg SA ;
- Des coûts relatifs à la construction du réseau FttH dont :
  - Les prestations de SFR Fibre dans le cadre du contrat signé entre les deux sociétés, Altice France s'appuyant sur l'expertise de SFR Fibre pour le pilotage, l'ingénierie, l'industrialisation et la maîtrise d'œuvre des travaux et opérations;
  - Des achats de sous-traitance pour le déploiement du réseau (construction de prises).

### 3.13 Autres points

#### Fusions et opérations assimilées - Règles comptables du boni et du mali de fusion

Lors d'une opération de fusion, la société absorbante calcule un résultat de fusion, différence entre l'actif qu'elle a reçu de la société absorbée et de la valeur de cette participation dans ses comptes.

- Comptabilisation du boni de fusion :

Le boni de fusion représente l'écart positif entre l'actif net reçu par la société absorbante à hauteur de sa participation détenue dans la société absorbée et la valeur comptable de cette participation.

Le boni est comptabilisé :

- dans le résultat financier à hauteur de la quote-part des résultats accumulés par la société absorbée depuis l'acquisition et non distribués ;
- et, dans les capitaux propres, au niveau des primes de fusion, pour le montant résiduel ou si les résultats accumulés ne peuvent être déterminés de manière fiable.

- Comptabilisation du mali de fusion :

Le mali de fusion représente l'écart négatif entre l'actif net reçu par la société absorbante à hauteur de sa participation détenue dans la société absorbée, et la valeur comptable de cette participation. Le mali de fusion peut être décomposé en deux éléments :

- un mali technique correspond, à hauteur de la participation antérieurement détenue, aux plus-values latentes sur éléments d'actif comptabilisés ou non dans les comptes de l'absorbée, déduction faite des passifs non comptabilisés en l'absence d'obligation comptable dans les comptes de la société absorbée. Selon le règlement ANC 2015-06 applicable depuis le 1er janvier 2016, les malis techniques sont comptabilisés à l'actif du bilan en fonction des natures des actifs sous-jacents ;
- un vrai mali, différence entre le mali de fusion et le mali technique, peut être représentatif d'un complément de dépréciation de la participation détenue dans la société absorbée, nécessaire au moment de la fusion. Le vrai mali est comptabilisé au compte de résultat en charges financières.

## 4 Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat

### 4.1 Immobilisations incorporelles

#### Valeurs brutes

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	Augmentation	Diminution	31/12/2021
Frais d'établissement et de développement	62	-	-	62
Autres postes d'immobilisations incorporelles	115	-	-	115
<b>Total</b>	<b>177</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>177</b>

#### Amortissements

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	Augmentation	Diminution	31/12/2021
Frais d'établissement et de développement	62	-	-	62
Autres postes d'immobilisations incorporelles	29	29	-	58
<b>Total</b>	<b>91</b>	<b>29</b>	<b>0</b>	<b>120</b>

#### Valeurs Nettes

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	Augmentation	Diminution	31/12/2021
Frais d'établissement et de développement	-	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	86	(29)	-	57
<b>Total</b>	<b>86</b>	<b>(29)</b>	<b>0</b>	<b>57</b>

### 4.2 Immobilisation financières

#### Valeurs brutes

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	Augmentation	Diminution	Transmission Universelle de Patrimoine	31/12/2021
Titres de participation	11 968 929	26 052	(1 423 367)	76 608	10 648 222
Autres formes de participation	648 772	75 306	(89 664)		634 414
Créances rattachées à des participations	6 331 027	588 774	(213 639)	(108 180)	6 597 982
Autres immobilisations financières	1 609 651	3 704 319	(4 749 983)		563 987
<b>Total</b>	<b>20 558 379</b>	<b>4 394 451</b>	<b>(6 476 653)</b>	<b>(31 572)</b>	<b>18 444 605</b>

#### Dépréciations

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	Augmentation	Diminution	Transmission Universelle de Patrimoine	31/12/2021
Titres de participation	(294 139)	(10 016)	0	6 703	(297 451)
Autres formes de participation	0	0	0		0
Créances rattachées à des participations	(27 496)	(46 998)	27 496		(46 998)
Autres immobilisations financières	0	0	0		0
<b>Total</b>	<b>(321 635)</b>	<b>(57 014)</b>	<b>27 496</b>	<b>6 703</b>	<b>(344 450)</b>

**Valeurs nettes**

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2021	Variation	Transmission Universelle de Patrimoine
Titres de participation	11 674 790	10 350 771	(1 324 020)	83 311
Autres formes de participation	648 772	634 414	(14 358)	0
Créances rattachées à des participations	6 303 531	6 550 984	247 453	(108 180)
Autres immobilisations financières	1 609 651	563 987	(1 045 664)	0
<b>Total</b>	<b>20 236 744</b>	<b>18 100 155</b>	<b>(2 136 589)</b>	<b>(24 869)</b>

Le poste « titres de participation » d'un montant brut de 10 648 millions d'euros au 31 décembre 2021 comprend principalement :

- Les titres de SFR pour 4 982 millions d'euros (détenue 99,99%) ;
- Les titres d'Ypso France pour 3 024 millions d'euros (détenue 100%) ;
- Les titres de XpFibre Network Holding pour 1 386 millions d'euros (détenue 50,01%) ;
- Les titres de Group News Participations pour 286 millions d'euros (détenue 100%) ;
- Les titres ERT Holding France pour 226 millions d'euros (détenue 100%) ;
- Les titres d'Omer Telecom Limited pour 200 millions d'euros (détenue 100%) ;
- Les titres d'Altice Technical Services France pour 174 millions d'euros (détenue 100%) ;
- Les titres de SFR Presse pour 120 millions d'euros (détenue 100%).

Les principaux mouvements sur les titres de participation sont liés :

- À la transmission universelle de patrimoine de la société Numericable US entraînant une annulation de titres pour une valeur de 38 millions d'euros et l'apport des titres de la société Numericable US LLC pour une valeur de 94 millions d'euros ;
- À la transmission universelle de patrimoine de la société Altice Content Luxembourg entraînant une annulation de titres pour une valeur de 266 millions d'euros et l'apport des titres de la société Group News Participations pour 286 millions d'euros ;
- À l'acquisition des titres HDA (maison mère de la société Prixtel) pour une valeur de 26 millions d'euros, taux de détenue 100% ;
- À la cession des titres Hivory d'une valeur nette comptable de 1 423 millions d'euros.

Au 31 décembre 2021, les dépréciations des titres de participation concernent principalement :

- Les titres Omer Telecom Limited pour une valeur de 200 millions d'euros ;
- Les titres de SFR Presse pour une valeur de 98 millions d'euros.

Le poste « Autres formes de participation » d'un montant brut de 634 millions d'euros au 31 décembre 2021 correspond aux obligations convertibles pour un montant de 634 millions d'euros. Il s'agit d'obligations convertibles vis-à-vis de Groupe News Participation et Altice Blue Two.

Les mouvements constatés sur le poste « Autres formes de participation », au cours de l'exercice 2021, correspondent à des augmentations liées aux intérêts capitalisés des obligations ainsi qu'au remboursement partiel des obligations convertibles vis-à-vis d'Altice Blue Two pour 31 millions d'euros et au remboursement des obligations convertibles vis-à-vis de SFR Presse pour 24 millions d'euros.

Le poste « Créances rattachées à des participations » d'un montant brut de 6 598 millions d'euros au 31 décembre 2021 comprend divers emprunts accordés par Altice France à des sociétés du Groupe dont principalement :

- Prêt à SFR pour 4 782 millions d'euros ;
- Prêt Next Radio TV pour 457 millions d'euros (dont 5 millions d'euros d'intérêts courus) ;
- Prêt à XpFibre Network Holding pour 278 millions d'euros (dont 15 millions d'euros d'intérêts courus) ;
- Prêt à SFR Fibre pour 244 millions d'euros ;
- Prêt à Altice B2B France pour 179 millions d'euros ;
- Prêt à Ypso France pour 147 millions d'euros ;
- Prêt à OMT Invest pour 142 millions d'euros ;

- Prêt à Group News Participations pour 90 millions d’euros (dont 4 millions d’euros d’intérêts courus) ;
- . Prêt à SFR 13 pour 50,5 millions d’euros (dont 0,5 million d’euros d’intérêts courus).

Les principaux mouvements sur les « Créances rattachées à des participations » se décomposent principalement comme suit :

- Prêt à Next Radio TV pour 375 millions d’euros (dont 5 millions d’euros d’intérêts courus) ;
- Prêt à XpFibre Network Holding pour 75 millions d’euros ainsi qu’un remboursement partiel de 22 millions d’euros du prêt initial de 202 millions d’euros ;
- Prêt à SFR 13 pour 50,5 millions d’euros (dont 0,5 million d’euros d’intérêts courus).

La dépréciation financière des créances rattachées à des participations concerne la filiale SFR Participation pour 47 millions d’euros.

Le poste « Autres immobilisations financières » d’un montant de 564 millions d’euros au 31 décembre 2021 se décomposent principalement comme suit :

- Prêt à Altice France Holding pour 391 millions d’euros (dont 19 millions d’euros d’intérêts courus) ;
- 159 millions de mali de fusion dont :
  - 75 millions d’euros de mali de fusion sur actif financiers, provenant de l’absorption par transmission universelle de patrimoine de la société Ypso Holding le 8 décembre 2017, considéré comme relatif aux titres de participation Ypso France ;
  - 84 millions d’euros de mali de fusion considéré comme relatif aux titres Group News Participations provenant de l’absorption par transmission universelle de patrimoine de la société Altice Content Luxembourg le 31 décembre 2021.
- 11 millions d’euros de dépôts de garantie.

Les principaux mouvements sur les « Autres immobilisations financières » sont liés :

- Aux prêts consentis vis-à-vis d’Altice Groupe Luxembourg pour un montant de 3 481 millions d’euros;
- A la compensation des prêts consentis vis-à-vis d’Altice Groupe Luxembourg pour un montant de 4 507 millions d’euros dans le cadre du paiement des dividendes, distribution décidée lors de l’Assemblée Générale du 29 avril 2021 (*Cf. Note Faits marquant de l’exercice 2.1*).

### 4.3 Avances et acomptes versées sur commandes

Au 31 décembre 2021, les avances et acomptes versés sur commandes correspondent à une avance fournisseurs pour 8 millions d’euros dans le cadre de l’activité FTTH.

### 4.4 Créances clients

Au 31 décembre 2021, les créances clients s’élèvent à 439 millions d’euros dont 372 millions d’euros de factures à établir. Ces créances sont composées principalement de :

- 135 millions d’euros de refacturation des charges opérationnelles d’Altice France aux sociétés du Groupe ;
- 278 millions d’euros de facturation de l’activité de déploiement et maintenance FTTH.

### 4.5 Autres créances

Les autres créances brutes, d’un montant de 3 988 millions d’euros, sont principalement composées :

- Des avances en compte courant accordées aux sociétés du Groupe pour 3 848 millions d’euros dont :
  - 2 055 millions d’euros vis-à-vis d’Ypso France ;
  - 933 millions d’euros vis-à-vis de SFR ;
  - 470 millions d’euros vis-à-vis d’Altice France Holding ;
  - 139 millions d’euros vis-à-vis d’Altice B2B France.
- D’une créance sur la taxe sur la valeur ajoutée de 48 millions d’euros ;
- D’une créance sur Impôts de 32 millions d’euros ;
- De fournisseurs débiteurs pour 44 millions d’euros principalement constitués d’avoirs reçus.

Au 31 décembre 2021, les dépréciations des autres créances concernent principalement les dépréciations sur les comptes courant de la société Muvraline pour une valeur de 1,6 million d’euros.

#### 4.6 Disponibilités

Au 31 décembre 2021, les disponibilités représentent 314 millions d’euros, qui se composent :

- de 232 millions d’euros d’instruments de trésorerie relatifs aux emprunts obligataires (maturité 2027) et aux emprunts bancaires (tranche B13) ;
- de 74 millions d’euros de liquidités ;
- de 8 millions d’intérêts à recevoir de swap en dollars.

#### 4.7 Charges constatées d’avances

Au 31 décembre 2021, la société Altice France a constaté des charges constatées d’avance pour 53 millions d’euros, concernant principalement les charges afférentes au Campus Altice pour 10 millions d’euros ainsi que les charges relatives aux déploiements et à la maintenance du réseau FTTH pour 43 millions d’euros.

#### 4.8 Écarts de conversions actifs

À la clôture de l’exercice, Altice France a constaté un écart de conversion actif de 369 millions d’euros sur les emprunts obligataires et prêts à termes libellés en dollars et convertis au cours du change du 31 décembre 2021.

Compte tenu de la couverture de change exercée grâce à la mise en place des instruments dérivés tels que décrits dans la note 4.20 le risque de change était intégralement couvert au 31 décembre 2021 à l’exception de swap de taux pour lesquels une provision pour risques a été constatée à la clôture de l’exercice (se référer à la note 4.12 - Provisions pour risques et charges)

#### 4.9 Capital social

À la clôture de l’exercice, le capital social est composé de 443 706 618 actions ordinaires d’une valeur nominale de un euro chacune.

#### 4.10 Capitaux propres

Durant l’exercice, les capitaux propres d’Altice France ont varié de la manière suivante :

<i>En milliers d’euros</i>	31/12/2020	Affectation	Autres Flux	Distribution de dividendes	Augmentation/ Réduction	Résultat 2021	31/12/2021
Capital social	443 707						443 707
Prime d’émission	2 630 849			(2 467 096)			163 753
Boni de fusion (1)	4 566						4 566
Réserves légales	44 371						44 371
Réserves diverses	2 088 087	4 657		(2 092 744)			0
Report à nouveau (2)			255				255
Résultat 2020	4 657	(4 657)					0
Résultat 2021						1 018 794	1 018 794
<b>Total</b>	<b>5 216 236</b>	<b>0</b>	<b>255</b>	<b>(4 559 840)</b>	<b>0</b>	<b>1 018 794</b>	<b>1 675 445</b>

(1) Boni de fusion : boni de confusion pour un montant de 4 millions d’euros constaté à la suite de la TUP de OMT Océan 3 en 2019.

(2) A la suite du changement de méthode de calcul des engagements de retraite, le poste a été augmenté de 0,3 million d’euros en contrepartie d’une diminution du poste de provisions pour risques et charges.

L'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire du 6 avril 2021 a décidé d'affecter le résultat de l'exercice 2020 s'élevant à 4,7 millions d'euros, en totalité sur le poste "Réserves diverses".

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2021, il a été décidé d'effectuer une distribution exceptionnelle de dividendes pour un montant de 4 560 millions d'euros.

Cette distribution a été prélevée comme suit:

- à hauteur de 2 093 millions d'euros sur le poste "Réserves diverses" qui s'élève après distribution à 0 euros;
- à hauteur de 2 467 millions d'euros sur les postes "Prime d'émission, de fusion, d'apport, ..." qui s'élèvent après distribution à 168 millions d'euros.

#### 4.11 Provisions pour risques et charges

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	Changement de méthode	Augmentation	Diminution	31/12/2021
Provisions pour risques	2 952		1 007	418	3 540
Provision pour charges	374 617	(255)	605 533	373 595	606 300
<b>Total</b>	<b>377 569</b>	<b>(255)</b>	<b>606 539</b>	<b>374 013</b>	<b>609 840</b>

Les provisions pour risques et charges d'un montant de 610 millions d'euros correspondent principalement :

- Pour 605 millions d'euros à un risque financier lié à la juste valeur de swap (se référer à la note 4.20 - Instruments dérivés (swap)) ;
- Pour 3 millions d'euros à une provision pour risques divers ;
- Pour 0,9 million d'euros à la provision pour indemnités de départ en retraite.

Le 5 novembre 2021, l'ANC a mis à jour la recommandation n° 2013-02 en introduisant un choix de méthode relatif à la répartition des droits à prestations pour certains régimes à prestations définies. Altice France ayant choisi d'adopter la nouvelle méthode proposée, en décembre 2021, l'impact de ce changement de réglementation a été comptabilisé en report à nouveau pour un montant de 0,3 million d'euros en contre partie de la diminution de poste « Provisions pour pensions ».

#### 4.12 Dettes financières

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	Augmentation	Diminution	31/12/2021	Note
Emprunts obligataires (hors intérêts courus)	10 515 236	5 301 122	(4 193 884)	11 622 474	(a)
Intérêts courus sur emprunts obligatoires	196 864	123 922	(196 864)	123 922	
<b>Total Autres emprunts obligataires</b>	<b>10 712 100</b>	<b>5 425 044</b>	<b>(4 390 748)</b>	<b>11 746 396</b>	
Emprunts bancaires (hors intérêts courus)	6 090 420	1 471 024	(1 181 360)	6 380 084	(b)
Intérêts courus sur emprunts bancaires	31 886	40 890	(31 886)	40 890	
Billets de Trésorerie	87 000	619 900	(525 500)	181 400	(c)
Dépôts reçus	5 000	0	(5 000)	0	
Autres	5 648	7 604	(5 648)	7 604	(d)
Prêt Intragroupe	0	3 390 200	(3 390 200)	0	(e)
<b>Total Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>	<b>6 219 954</b>	<b>5 529 619</b>	<b>(5 139 594)</b>	<b>6 609 979</b>	
Dettes sur acquisition de titres	0	4 844	0	4 844	(f)
<b>Total Emprunts et dettes financières divers</b>	<b>0</b>	<b>4 844</b>	<b>0</b>	<b>4 844</b>	
<b>Total</b>	<b>16 932 054</b>	<b>10 959 507</b>	<b>(9 530 342)</b>	<b>18 361 219</b>	

Les passifs financiers émis en dollars sont convertis au taux de clôture suivant :

- Au 31 décembre 2021 : €1 = 1,1386 USD ;
- Au 31 décembre 2020 : €1 = 1,2225 USD.

- (a) Les emprunts obligataires sont cotés au T.I.S.E (The International Stock Exchange) et sont décomposés de la façon suivante :

Emprunts Obligataires			Encours au <sup>1</sup> (en millions d'euros)	
Devise d'origine	Maturité	Coupon en devises	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
EUR	janvier 2025	2,500%	550,0	550,0
EUR	février 2025	2,125%	500,0	500,0
EUR	février 2027	5,875%	1 000,0	1 000,0
EUR	janvier 2028	3,375%	1 000,0	1 000,0
EUR	janvier 2029	4,125%	500,0	500,0
EUR	juillet 2029	4,000%	400,0	-
EUR	octobre 2029	4,250%	800,0	-
USD	mai 2026	7,375%	-	4 245,4
USD	février 2027	8,125%	1 537,0	1 431,5
USD	janvier 2028	5,500%	966,1	899,8
USD	janvier 2029	5,125%	417,2	388,5
USD	juillet 2029	5,125%	2 195,7	-
USD	octobre 2029	5,500%	1 756,5	-
<b>Total</b>			<b>11 622,5</b>	<b>10 515,2</b>

(1) Montants exprimés hors intérêts courus.

Se référer aux notes 2.2 – Emission de nouvelles obligations 2029 EUR et USD pour les refinancements intervenus durant l'exercice 2021.

- (b) Les emprunts bancaires sont décomposés de la façon suivante :

Emprunts bancaires				Marge	Encours au <sup>1</sup> (en millions d'euros)	
Devise	Tranche	Maturité	Taux d'intérêt référence	en devises <sup>1</sup>	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
EUR	B11	juillet 2025	Euribor 3M	3,000%	286,5	289,5
EUR	B12	janvier 2026	Euribor 3M	3,000%	960,0	970,0
USD	B11	juillet 2025	Libor 3M	2,750%	1 191,0	1 120,9
USD	B12	janvier 2026	Libor 3M	3,6875%	1 812,8	1 705,9
USD	B13	août 2026	Libor 3M	4,000%	2 129,8	2 004,1
Ligne de crédit revolving (RCF)					-	-
<b>Total</b>					<b>6 380,1</b>	<b>6 090,4</b>

(1) Montants exprimés hors intérêts courus.

Au 31 décembre 2021, la ligne de crédit Revolving Credit Facility (« RCF ») n'est pas utilisée laissant une valeur non utilisée de 1 035 millions d'euros.

Les emprunts bancaires, à l'exception du RCF, sont amortissables au taux de 0,25% du nominal chaque trimestre.

- (c) Billets de Trésorerie

Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2016, Altice France a mis en place un programme de billets de trésorerie pour un montant maximum de 800 millions d'euros. L'encours est de 181 millions d'euros au 31 décembre 2021.

- (d) Autres

Au 31 décembre 2021, des intérêts courus de swap Altice France Holding à payer ont été constatés pour un montant de 8 millions d'euros.

**(e) Prêt Intragroupe**

Le 16 avril 2021, un emprunt a été consenti par Altice Finco France pour une valeur de 3 350 millions d'euros avec un taux d'intérêt de 2,25%.

Le 28 octobre 2021, l'emprunt vis-à-vis d'Altice Finco France a été remboursé intégralement.

**(f) Dettes sur acquisition de titres**

Suite à l'acquisition le 25 juin 2021 des titres HDA (maison mère de la société Pxiotel), Altice France a une dette sur acquisition de titres d'un montant de 4,8 millions d'euros qui sera versé au plus tard à un an.

**4.13 Dettes fournisseurs**

Au 31 décembre 2021, les dettes fournisseurs de 475 millions d'euros incluent des factures non parvenues pour 193 millions d'euros. Les dettes fournisseurs sont principalement composées de dettes liés à l'activité de déploiement FTTH.

**4.14 Dettes fiscales et sociales**

Au 31 décembre 2021, les dettes fiscales et sociales d'un montant de 92 millions d'euros correspondent principalement à :

- 73 millions d'euros de dettes fiscales (dont 64 millions d'euros de taxe sur la valeur ajoutée et 9 millions d'euros d'autres impôts et taxes assimilées) ;
- 20 millions d'euros de dettes sociales.

**4.15 Dettes sur immobilisations**

Au 31 décembre 2021, la société Altice France n'a pas constaté de dettes sur immobilisations.

**4.16 Autres Dettes**

Les autres dettes d'un montant de 1 782 millions d'euros sont composées :

- Des avances en compte courant accordées par des sociétés du Groupe pour 1 211 millions d'euros dont principalement :
  - 830 millions d'euros vis-à-vis de SFR Fibre ;
  - 129 millions d'euros vis-à-vis de Completel ;
  - 94 millions d'euros vis-à-vis de Numericable US LLC ;
  - 55 millions d'euros vis-à-vis de SFR Presse Distribution ;
  - 32 millions d'euros vis-à-vis de Rhon' Telecom ;
  - 20 millions d'euros vis-à-vis de Icart.
- De 437 millions d'euros d'instruments financiers relatifs à la dette ;
- De 76 millions d'euros de dettes d'intégration fiscale ;
- De 38 millions d'euros de reddition de comptes dans le cadre de l'activité de déploiement du réseau FTTH ;
- De 18 millions d'euros d'avoirs à établir.

**4.17 Produits constatés d'avance**

Dans le cadre de la mise en place en 2015 des swaps « mirrors » Altice France a reçu en janvier 2016 une soulte de 102 millions d'euros comptabilisée en produits constatés d'avance selon les normes comptables relatives aux instruments dérivés.

En 2017, en lien avec la renégociation de certains instruments financiers intervenue en juillet, le produit de la monétisation des gains latents a été comptabilisé en produits constatés d'avance de nature financière pour 203 millions d'euros, ce qui porte le poste à 305 millions d'euros à fin 2017. En 2018, suite à la restructuration des swaps, un produit constaté d'avance négatif a été comptabilisé pour 96 millions d'euros, ce qui porte le poste de produits constatés d'avance financiers à 209 millions d'euros à fin 2018.

En 2019, suite au refinancement de la dette obligataire due en 2024, un montant de 33 millions d'euros a été comptabilisé en résultat. En octobre 2019, en lien avec la renégociation de certains instruments financiers intervenue en juillet, le produit de la monétisation des gains latents a été comptabilisé en produits constatés d'avance de nature financière pour 257 millions d'euros, qui a été minoré de 107 millions d'euros pour compenser avec un actif financier dérivé reconnu en 2018 au titre de la restructuration des swaps sur l'obligataire due en 2027.

En 2020, un produit constaté d'avance a été comptabilisé pour 236 millions d'euros concernant la soulte de l'emprunt obligataire (maturité 2026).

En 2021, suite au remboursement de l'emprunt obligataire (maturité 2026), le produit constaté d'avance relatif à la comptabilité de couverture pour 288 M€ a été repris et comptabilisé en résultat, de manière symétrique à l'élément couvert.

En 2021, le produit constaté d'avance relatif à la soulte reçue pour un montant total de 102 M€ a été amorti et comptabilisé en résultat pour un montant de 9,8 M€, de manière symétrique à l'élément couvert.

Au 31 décembre 2021, les produits constatés d'avances d'un montant de 272 millions d'euros sont composés :

- De 265 millions d'euros de produits constatés d'avance de nature financière ;
- De 8 millions d'euros de nature d'exploitation concernant l'activité de déploiement et de maintenance du réseau FTTH.

#### 4.18 Écarts de conversions passifs

À la clôture de l'exercice, Altice France a constaté un écart de conversion passif de 35 milliers d'euros sur la réévaluation des créances vis-à-vis d'Altice Customers Services.

#### 4.19 Instruments dérivés (SWAP)

##### Juste valeur des instruments dérivés

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des instruments dérivés :

Natures de swap		31 Décembre	31 Décembre
(en millions d'euros)		2021	2020
	Élément sous-jacent		
Swaps de change	Obligations 2026 en USD	-	(325,0)
	Obligations 2027 en USD	135,5	43,8
	Obligations 2028 en USD	(2,3)	(57,6)
	Obligations 2029 en USD	7,4	(23,9)
	Emprunt Juillet 2025 en USD	82,9	(5,5)
	Emprunt Janvier 2026 en USD	(16,4)	(153,9)
	Emprunt Août 2026 en USD	(8,3)	(275,6)
Swaps de taux	Taux fixe - taux variable USD	(636,7)	(475,5)
	Taux fixe - Euribor 3 mois	(15,5)	(36,9)
	Swap taux Libor 1m - Libor 3m	-	1,0
	Instruments dérivés actifs	406,3	338,8
	Instruments dérivés passifs	(859,8)	(1 648,0)
	<b>Instruments dérivés nets</b>	<b>(453,4)</b>	<b>(1 309,2)</b>
	<i>Dont effet change</i>	<i>286,1</i>	<i>(516,0)</i>
	<i>Dont effet taux</i>	<i>(739,5)</i>	<i>(793,2)</i>

Les montants incluent les intérêts courus non échus et la CVA (credit value adjustment) / DVA (debt value adjustment)

##### Swap de devises

Les swaps de devises souscrits par Altice France ont pour objectif de neutraliser le risque de change portant sur des flux financiers futurs (nominal, coupons) ou de convertir l'exposition Libor pour les tirages en dollars américains au titre du Prêt à Terme, en exposition Euribor.

Les couvertures mises en place sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

(en millions)	Notionels		Taux fixe / Marge		Date d'échange	Date d'échange
	USD	EUR	USD	EUR	initial	final <sup>1</sup>
Obligations 2027	1 735,5	1 435,3	8,125%	6,149%	-	1er février 2027
Obligations 2028	1 100,0	995,6	5,500%	3,322%	-	15 janvier 2028
Obligations 2029 A	475,0	400,2	5,125%	4,156%	18 septembre 2020	15 janvier 2029
Obligations 2029 B	2 500,0	2 186,6	5,125%	3,422%	27 avril 2021	15 juillet 2029
Obligations 2029 C	1 988,0	1 748,2	5,500%	3,987%	06 octobre 2021	15 octobre 2029
Emprunt 2025	1 356,3	1 107,6	L+4,238%	E+4,504%	-	15 janvier 2024
Emprunt 2026 A	335,0	296,0	L+3,250%	E+2,935%	10 novembre 2015	15 avril 2029
Emprunt 2026 A	905,0	799,6	L+4,000%	E+4,2643%	10 novembre 2015	31 janvier 2023
Emprunt 2026 A	825,0	732,4	L+3,167%	E+3,130%	-	15/31 janvier 2026
Emprunt 2026 B	243,6	209,5	L+3,250%	4,327%	15 août 2018	15 avril 2029
Emprunt 2026 B	2 185,9	1 790,7	L+4,000%	5,538%	-	15 août 2026
<b>Total</b>	<b>13 649,3</b>	<b>11 701,6</b>				

- (1) Les banques bénéficient d'une clause de rupture à cinq ans en leur faveur :
- à hauteur de 1,181m\$ en 2023 et 554m\$ / € en 2025 pour les obligations 2027 ;
  - à hauteur de 1,100m\$ / € en 2024 pour les Obligations 2028 ;
  - à hauteur de 475m\$ / € en 2025 pour les Obligations 2029 A ;
  - à hauteur de 427m\$ en 2023, 1,221m\$ en 2024, 439m\$ en 2025 et 413m\$ en 2026 pour les Obligations 2029 B ;
  - à hauteur de 852m\$ en 2024, 327m\$ en 2025 et 809m\$ en 2026 pour les Obligations 2029 C ;
  - à hauteur de 351m\$ en 2023 et 809m\$ / € en 2024 pour les emprunts 2026 A ;
  - à hauteur de 1,888m\$ en 2023 et 541m\$ en 2024 / € pour les emprunts 2026 B.

Les banques peuvent alors unilatéralement dénoncer le contrat de couverture et faire payer par Altice France ou payer à Altice France (selon les conditions de marché à cette date) la soulte du contrat.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, les modifications suivantes ont été apportées aux instruments dérivés du groupe :

Les swaps adossés\* aux obligations 2026 avec une jambe en USD de 5 190 millions et un taux receveur de 7,375% et une jambe EUR de 4 482 millions et un taux payeur de 5,7583% ont été restructurés sur l'année et sont désormais adossés aux obligations 2029 B et 2029 C comme suit :

(en millions d'euros)	Notionels		Taux fixe		Date d'échange	Date d'échange
	USD	EUR	USD	EUR	Restructuration	final <sup>1</sup>
Obligations 2029 B	2 500,00	2 186,60	5,13%	3,42%	27-avr-21	15-juil-29
Obligations 2029 C	1 988,00	1 748,20	5,50%	3,99%	06-oct-21	15-oct-29
<b>Total</b>	<b>4 488,00</b>	<b>3 934,80</b>	<b>5,29%</b>	<b>3,67%</b>		

- (1) afin d'éviter d'être en sur-couverture, les swaps avec une jambe en USD de 702 millions et une jambe en EUR de 541,4 millions ont été terminés auprès des banques concernées en échange d'une soulte nette reçue par le groupe de 0,9 million d'euros.

Les swaps adossés aux emprunts bancaires ont été restructurés soit pour allonger leur durée de vie, soit pour repousser voire annuler les dates de ruptures anticipées qui arrivent à échéance prochainement, soit terminés pour être de nouveau adossés au capital restant dû de ces emprunts :

(en millions)	Nominal USD Receveur - ancien	Nominal USD Receveur - nouveau	Nominal EUR Receveur - ancien	Nominal EUR Receveur - nouveau	Taux intérêt - USD receveur - Ancien	Taux intérêt - USD receveur - Nouveau	Taux intérêt - EUR payeur - Ancien	Taux intérêt - EUR payeur - Nouveau	Soulte reçue (+) / payée (-)	Date d'échange finale
Emprunt 2025	1 424,70	1 356,30	1 164,20	1 107,60	Libor 3m + 4,25%	Libor 3m + 4,2382%	Euribor 3m + 4,4189%	Euribor 3m + 4,5042%	3,7	16-janv-24
Emprunt 2026 A	2 140,00	1 891,90	2 065,00	1 828,00	Libor 3m + 3,6437%	Libor 3m + 3,5454%	Euribor 3m + 3,68%	Euribor 3m + 3,5947%	3	voir détails swaps devises plus haut
Emprunt 2026 B	2 514,40	2 429,40	2 072,90	2 000,20	Libor 3m + 4%	Libor 3m + 3,9248%	5,50%	5,41%	-2,6	voir détails swaps devises plus haut

Les autres modifications apportées aux instruments dérivés d'Altice France sont reprises ci-après :

(en millions)	Nominal USD Receveur	Nominal EUR payeur	Taux intérêt - USD receveur - Ancien	Taux intérêt - EUR payeur - Ancien	Taux intérêt - USD receveur - nouveau	Taux intérêt - EUR payeur - nouveau
Obligations 2029 B	160,3	145,2	5,50%	3,27%	Libor 6m + 3,25%	3,00%
Obligations 2029 B	66,3	59,9	5,50%	3,35%	Libor 6m + 3,25%	2,94%
Obligations 2029 B	83,7	75,7	5,50%	3,35%	Libor 6m + 3,25%	2,94%
Obligations 2029 C	66,8	60,4	5,50%	3,34%	Libor 6m + 3,25%	3,04%

## Swaps de taux

Au 31 décembre 2021, le swap de taux mentionné ci-dessous était encore actif :

- Principal : 4 000 millions d'euros ;
- Altice France paye un taux fixe négatif de 0,121% contre l'Euribor 3 mois variable ;
- Maturité : janvier 2023 ;
- Fréquence des échanges : trimestriel (janvier, avril, juillet et octobre).

Le swap de taux ci-dessous reste inchangé avec les caractéristiques des deux jambes suivantes :

Adossement	Devise	Notionnels (en millions d'euros)	Taux fixe / Marge		Date d'échange initial	Date d'échange final
			Payeur USD	Receveur USD		
Obligations 2029	EUR	3 400	E6M + 3%	6,1388%	15 janvier 2020	15 avril 2024
Obligations 2029	EUR	3 400	4,6269%	E6M + 3%	15 janvier 2020	15 avril 2030

Sur une base annuelle, le swap de taux susmentionné va permettre à Altice France d'économiser 51,4 millions d'euros en charge d'intérêts de 2020 à 2024.

Étant donné que les swaps ci-dessus ont été conclus avec les mêmes contreparties et au même moment, Altice France a considéré que les deux jambes constituent un seul et même swap et a donc évalué les swaps en tant que tel.

Ces swaps n'étant pas qualifiés de couverture, les moins-values latentes ont été comptabilisées en résultat, via une provision pour risque.

Altice France a restructuré des swaps de taux existants avec les nouvelles caractéristiques suivantes :

Devise	Notionnels (en millions d'euros)	Taux fixe / Marge		Date de restructuration	Date d'échange anticipée	Date d'échange finale
		Payeur USD	Receveur USD			
		USD	1 000			
USD	750	0,30%	0,00	15-mai-21	25-sept-25	15-mai-29
USD**	1 750	4,78%	L3M	04-mars-21	15-juil-23	15-juil-29
USD**	750	4,95%	L3M	24-mars-21	15-sept-24	15-janv-29
USD**	785	4,14%	L3M	26-févr-21	15-sept-23	15-juil-29
<b>Total</b>	<b>5 035</b>					

\*Date effective 2023 \*\* Date effective 2024

Ces swaps n'étant pas qualifiés de couverture, les moins-values latentes ont été comptabilisées en résultat, via une provision pour risque.

### Risque de crédit et de contrepartie

Altice France est exposé au risque de contrepartie bancaire dans le cadre de ses placements et de ses produits dérivés ; Altice France réalise donc une sélection stricte des institutions publiques, financières ou industrielles auprès desquelles elle effectue des placements ou contracte des produits dérivés, en particulier en fonction de la notation financière de celles-ci.

Dans une moindre mesure, Altice France est exposé au risque de contrepartie entre sociétés du groupe par la contractualisation de produits dérivés.

## 4.20 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est décomposé comme suit :

Nature	31/12/2021	31/12/2020
<i>Montants en milliers d'euros</i>		
Chiffres d'affaires nets	907 459	999 028
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	418	5
Autres produits	215	12
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>908 092</b>	<b>999 045</b>
Achats de marchandises	(18 637)	(20 924)
Autres achats et charges externes	(592 759)	(620 378)
Impôts, taxes et versements assimilés	(3 638)	(8 191)
Salaires et traitements	(16 189)	(11 227)
Charges sociales	(5 363)	(3 632)
Dotations d'exploitation sur immobilisations	(29)	(29)
Dotations d'exploitation pour risques et charges	(863)	(92)
Autres charges	(4 781)	(2 432)
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>(642 259)</b>	<b>(666 905)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>265 833</b>	<b>332 140</b>

## Les produits d'exploitation

Au 31 décembre 2021, le montant des produits d'exploitation est de 908 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires de 907 millions d'euros se compose principalement de revenus provenant de la construction du réseau FTTH à la suite de la signature de contrats de déploiement et de maintenance, de facturation de management fees à ses filiales et de refacturations immobilières concernant le Campus Altice à ses filiales.

## Les charges d'exploitation

Au 31 décembre 2021, le montant des charges d'exploitation est de 642 millions d'euros et se compose principalement :

- Des achats de marchandises relatives au déploiement FTTH pour 19 millions d'euros ;
- Des autres achats et charges externes pour 593 millions d'euros comprenant des coûts de déploiement FTTH, des charges de loyers relatives au Campus Altice.
- Des salaires et traitements et charges sociales pour un montant global de 22 millions d'euros.

## 4.21 Résultat financier

Le résultat financier est décomposé comme suit :

Nature	31/12/2021	31/12/2020
<i>Montants en milliers d'euros</i>		
Produits des intérêts financiers	721 590	703 738
Produits des autres valeurs mobilières	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	66 738	47 184
Reprises sur provisions et transferts de charges	401 091	210 807
Différences positives de change	55 729	2 122
<b>Produits financiers</b>	<b>1 245 148</b>	<b>963 852</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	(664 060)	(443 485)
Intérêts et charges assimilées	(1 319 854)	(1 027 205)
Différences négatives de change	(53 301)	(4 325)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
<b>Charges financières</b>	<b>(2 037 215)</b>	<b>(1 475 015)</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(792 066)</b>	<b>(511 163)</b>

## Les produits financiers

Au 31 décembre 2021, le montant des produits financiers est de 1 245 millions d'euros et se compose principalement :

- Des produits d'intérêts financiers pour 722 millions d'euros, dont :
  - 237 millions d'euros de produits relatifs au swap ;
  - 368 millions d'euros d'intérêts des prêts intragroupe ;
  - 71 millions d'euros d'intérêts des prêts actionnaires ;
  - 44 millions d'euros de dividendes reçus d'Hivory pour 30 millions d'euros et d'Altice Blue Two pour 14 millions d'euros.
- Des reprises sur provisions et transferts de charges pour 401 millions d'euros, dont :
  - 374 millions d'euros de reprise de provision pour risque financier lié à la juste valeur de swap ;
  - 27 millions d'euros de reprise de provision pour dépréciation du prêt octroyé à SFR Participation.
- Différences positives de change pour 56 millions d'euros.

## Les charges financières

Au 31 décembre 2021, le montant des charges financières est de 2 037 millions d'euros et se compose principalement :

- Des intérêts et charges assimilées pour 1 320 millions d'euros dont :
  - 959 millions d'euros d'intérêts liés au financement ;
  - 305 millions d'euros de frais liés au refinancement ;

- Des dotations financières pour 664 millions d’euros, dont :
  - 605 millions d’euros correspondant à la provision pour risque financier lié à la juste valeur de swap;
  - 10 millions d’euros de dotation de dépréciation des titres de SFR Presse et Muvraline ;
  - 47 millions d’euros de dotation de dépréciation du prêt octroyé à SFR Participations ;
  - 1,6 million d’euros de dotation de dépréciation des comptes courant de Muvraline ;
- Différences négatives de change pour 53 millions d’euros.

## 4.22 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est décomposé comme suit :

Nature	31/12/2021	31/12/2020
<i>Montants en milliers d'euros</i>		
Produit exceptionnels sur opérations de gestion	13 130	10 983
Produit exceptionnels sur opérations en capital	2 690 708	1 383 084
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>2 703 838</b>	<b>1 394 067</b>
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(28 754)	(17 691)
Charges exceptionnelles sur opération en capital	(1 423 651)	(1 386 124)
Charges exceptionnelles aux amortissements et provisions	(942)	(36)
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>(1 453 346)</b>	<b>(1 403 851)</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>1 250 492</b>	<b>(9 784)</b>

### Les produits exceptionnels

Au 31 décembre 2021, le montant des produits exceptionnels est de 2 704 millions d’euros et se compose principalement des produits relatifs à la cession des titres Hivory pour 2 691 millions d’euros de produit de cession.

### Les charges exceptionnelles

Au 31 décembre 2021, le montant des charges exceptionnelles est de 1 453 millions d’euros et se compose principalement de la valeur nette comptable des titres Hivory pour 1 423 millions d’euros.

## 4.23 Transactions entre parties liées

Les conventions ci-dessous sont des transactions entre parties liées :

- Contrat cadre de déploiement et maintenance FTTH en ZMD entre la Société, SFR et XpFibre au titre duquel SFR (ou ses filiales) confiera à Altice France l’exécution des prestations de déploiement et maintenance des réseaux ;
- Convention tripartite conclue entre la Société, XpFibre et SFR relative aux compensations pouvant s’opérer entre les différents engagements pris entre les sociétés au titre de certaines garantie en lien avec le contrat-cadre de déploiement et maintenance FTTH en ZMD entre Altice France et SFR ;
- Convention de trésorerie « Convention de Trésorerie AGL », conclue entre la Société, Altice Groupe Lux S.à.r.l., Altice France FR S.A. et Altice France FR Bis S.à r.l., relative à la mise en place d’un système de gestion de trésorerie leur permettant de promouvoir une utilisation coordonnée et optimale des liquidités excédentaires ou de couvrir globalement les besoins de liquidités. Convention avec effet au 25 janvier 2019. Sur 2021, des produits financiers ont été constaté pour 33 millions d’euros. L’intégralité de la convention a été remboursé le 29 avril 2021;
- Convention de remboursement de frais et services (Management Fees) conclue entre la Société et Altice Luxembourg SA, dans les comptes 2021 une charge de 1 million d’euros a été comptabilisée. Ces management fees ont été refacturés aux filiales d’Altice France ;

- Contrat de bail avec la SCI Quadrans relatif au CAMPUS Altice, en 2021 des charges (loyers et charges locatives) ont été comptabilisées pour un montant de 42 millions d'euros. Ces montants ont été refacturés aux filiales d'Altice France ;
- Convention de prêt entre la Société et XpFibre Network Holding pour un montant de 278 millions d'euros. Sur 2021, des produits financiers ont été constatés pour 15 millions d'euros.

#### 4.24 Effectif

L'effectif moyen inscrit sur l'année 2021 de la Société est de 13 personnes , contre 11 personnes en 2020.

#### 4.25 Intégration fiscale

Depuis le 01 janvier 2014 la société Altice France est la tête du groupe fiscalement intégré, constitué par les sociétés suivantes en 2021 :

- Ypso France
- SFR Fibre
- TME France
- Sequalum
- Sequalum Participation
- Numericable US LLC
- Altice B2B France
- Completel
- SFR
- Cap Connexion
- Pays Voironnais Network
- Haut Rhin Telecom
- Rennes Metropole Telecom
- Opalys Telecom
- Wiztivi
- SFR Participations
- SHD
- SFCM
- SFR Développement
- CID
- SFR Distribution
- SFR Business Distribution
- Ariège Telecom
- MAC THD
- Numergy
- SFR Presse
- SFR Presse Distribution
- Média Consumer Group
- SFR 13
- ERT Holding
- ERT Technologies
- ICART
- Altice Blue Two
- Outremer Telecom
- Martinique TV Câble
- World Satellite Guadeloupe
- Altice Content Luxembourg
- Next Radio Tv

- Next Interactive
- Next Média Solutions
- Radio Monté-Carlo
- RMC Sport
- RMC Découverte
- Le Studio Next
- BFM TV
- Business FM
- BFM Paris (Ex-CBFM)
- BFM Business TV
- RMC Sport News (Ex BFM Sport)
- Next Prod
- Groupe News Participations
- BFM Lyon Métropole
- BFM Publicité
- Sport Co TV
- BFM radio
- Ma Chaîne Sport
- Diversité TV France
- RMC Production
- NEWCO V
- RMC Distribution
- RMC Films (Ex Alizés Films)
- BFM Régions
- DICI Régie
- DICI TV
- ERT Mobile
- IRIS 64
- Médialys
- Téléoise
- Altice Finco France

La convention d'intégration fiscale stipule que chaque société membre du groupe fiscal établit son impôt sur les bénéfices comme si elle n'était pas membre du groupe, avec imputation de ses éventuels déficits antérieurs. La Société a comptabilisé un produit net d'intégration fiscale de 281 millions d'euros correspondant à l'impôt dû par les filiales comme si elles avaient été imposées seules.

#### **4.26 Résultat fiscal**

Le résultat fiscal propre d'Altice France au titre de l'exercice 2021 est une perte de 168 millions d'euros.

Le montant des reports déficitaires de la Société au 31 décembre 2021, 737 millions d'euros, se décomposent comme suit : 16 millions d'euros au titre des déficits propres et 721 millions d'euros au titre des reports déficitaires du groupe fiscalement intégré.

#### **4.27 Risques de marché**

##### **Risque de change**

Le risque de change de la société Altice France concerne les émissions obligataires et emprunts bancaires libellés en dollars.

Les émissions d'emprunts en dollars de la société Altice France ont été intégralement couvertes par des instruments dérivés via la mise en place de cross-currency swaps.

Le tableau ci-dessous présente l'incidence des opérations de couverture sur la dette initiale (en date d'émission des dettes), avant et après couverture.

Montants à l'origine, exprimés en millions	Devise	Position initiale		Instrument de couverture		Position finale	
		En devises	En euros	En devises	En euros	En devises	En euros
Obligations 2027	USD	(1 750,0)	-	1 735,5	(1 435,3)	(14,5)	(1 435,3)
Obligations 2028	USD	(1 100,0)	-	1 100,0	(995,5)	-	(995,5)
Obligations 2029 A	USD	(475,0)	-	475,0	(400,2)	-	(400,2)
Obligations 2029 B	USD	(2 500,0)	-	2 500,0	(2 186,6)	-	(2 186,6)
Obligations 2029 C	USD	(2 000,0)	-	1 988,0	(1 748,2)	(12)	(1 748,2)
Emprunt 2025	USD	(1 356,1)	-	1 356,1	(1 107,6)	-	(1 107,6)
Emprunt 2026 A	USD	(2 064,0)	-	2 065,0	(1 828,0)	1,0	(1 828,0)
Emprunt 2026 B	USD	(2 425,0)	-	2 429,5	(2 000,2)	4,5	(2 000,2)
<b>Total</b>		<b>(13 670,1)</b>	<b>-</b>	<b>13 649,1</b>	<b>(11 701,6)</b>	<b>(21,0)</b>	<b>(11 701,6)</b>

Le tableau ci-dessous présente l'incidence des opérations de couverture sur la dette résiduelle au 31 décembre 2020, avant et après couverture :

Amounts as of December 31, 2020, expressed in millions	Currency	Initial position		Hedging instrument		Final position	
		In foreign currency	In euros	In foreign currency	In euros	In foreign currency	In euros
2026 Bonds	USD	(5,190.0)	-	5,190.0	(4,194.0)	-	(4,194.0)
2027 Bonds	USD	(1,750.0)	-	1,750.0	(1,300.3)	-	(1,300.3)
2028 Bonds	USD	(1,100.0)	-	1,100.0	(995.5)	-	(995.5)
2029 Bonds	USD	(475.0)	-	475.0	(400.2)	-	(400.2)
2025 Term Loan	USD	(1 370,3)	-	1 424,7	(1 164,2)	54,4	(1 164,2)
2026 A Term Loan	USD	(2 085,5)	-	2 140,0	(1 891,9)	54,5	(1 891,9)
2026 B Term Loan	USD	(2 450,0)	-	2 514,5	(2 072,9)	64,5	(2 072,9)
<b>Total</b>		<b>(14 420,8)</b>	<b>-</b>	<b>14 594,2</b>	<b>(12 019,0)</b>	<b>173,4</b>	<b>(12 019,0)</b>

#### *Analyse de la sensibilité au risque de change*

Au 31 décembre 2021, une variation de 10% de l'euro par rapport au dollar, aurait, à raison des actifs et passifs inscrits au bilan, un impact non significatif sur le résultat de change de la société Altice France compte tenu des instruments de couverture souscrits par Altice France. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables et en particulier les taux d'intérêt, sont supposées rester constantes.

#### *Achats à terme*

Au 31 décembre 2021, Altice France a conclu des achats à terme pour une valeur totale en USD de 113,5 millions contre Euros 100,04 millions soit un taux de change moyen de 1,1345.

#### **Risques de taux d'intérêt**

##### *Risques de taux d'intérêt*

Altice France est exposé aux risques liés au taux d'intérêt principalement sur les emprunts bancaires qui supportent un taux d'intérêt variable. Altice France limite ces risques en concluant, lorsqu'il le juge approprié, des contrats de swap de taux d'intérêt et des contrats de cap de taux.

##### *Analyse de la sensibilité au risque de taux d'intérêt*

L'analyse de sensibilité sur les flux d'intérêts pour les instruments à taux variable a été déterminée en tenant compte de l'ensemble des flux variables des instruments financiers. L'analyse est réalisée en supposant que les montants de dettes et d'instruments financiers au bilan au 31 décembre 2021 restent constants sur une année. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les cours de change, sont supposées rester constantes.

Une augmentation (diminution) de 50 points de base de l'EURIBOR à la date de clôture n'aurait pas de conséquence matérielle sur le coût de l'endettement.

#### 4.28 Rémunérations des dirigeants et jetons de présence

##### ▪ Rémunérations des dirigeants

Les dirigeants d'Altice France incluent principalement les membres du comité exécutif.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération allouée aux personnes qui sont, à la clôture, ou qui ont été au cours des exercices présentés, membres du comité exécutif.

Rémunération des dirigeants (en millions d' euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Avantages à court terme (a)	9,8	12,1
Rémunération en actions (b)	-	(51,2)
<b>Rémunération des dirigeants</b>	<b>9,8</b>	<b>(39,1)</b>

- (a) Inclut les salaires bruts (part fixe et part variable), la participation ainsi que les avantages en nature comptabilisés au cours de l'exercice ;  
 (b) En 2020, ce montant concernait les avoirs relatifs à l'annulation de certaines attributions d'actions gratuites facturées en 2018 et 2019.

##### ▪ Jetons de présence

Aucun jeton de présence n'a été versé sur la période 2021.

#### 4.29 Entité consolidant les comptes de la Société

Les comptes de la société Altice France sont consolidés par intégration globale dans les comptes consolidés de la société Next Alt S.à r.l..

## 5 Engagements hors bilan

### 5.1 Engagements liés aux emprunts obligataires et bancaires

La Société a mis en place en mai 2014 des emprunts obligataires et prêts à terme pour refinancer sa dette historique et financer une partie de l'acquisition de SFR. En juillet 2015, sous la forme d'une tranche additionnelle au sein de la même documentation juridique que les emprunts levés en mai 2014, Altice France a émis un nouveau prêt à terme dans le but de refinancer ses lignes de revolver. Puis pour financer une partie de la distribution de décembre 2015, Altice France a levé une dette à terme en octobre 2015. Cette dernière a aussi été structurée comme une tranche additionnelle de la documentation existante. En avril 2016, Altice France a émis de nouveaux emprunts obligataires et prêts à terme pour refinancer une partie des emprunts levés en 2014. En octobre 2016, Altice France a de nouveau émis des nouvelles tranches de Prêts à Terme. L'ensemble des emprunts émis en 2016 ont été structurés comme des dettes additionnelles dans la documentation existante. En avril et octobre 2017, la Société a procédé à un refinancement de certaines de ses dettes à termes qui ont été structurées comme des dettes additionnelles dans la documentation existante. En juillet et août 2018, la Société a refinancé ses dettes obligataires en euros et en dollars à maturité 2022. En septembre 2019, la Société a refinancé ses obligations à échéance 2024 en euros et en en dollars. En septembre 2020, la Société a émis de nouveaux billets en euros et en dollars à échéance 2029. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, Altice France a refinancé ses obligations en dollars à échéance 2026.

Ces dettes ont été structurées comme des dettes additionnelles dans la documentation existante.

Dans le cadre de ces différents emprunts hébergés dans la même documentation financière, la Société et un certain nombre de ses filiales (SFR, Ypso France, Altice B2B France, SFR Fibre, Numericable US LLC et Numericable US SAS absorbée par Altice France en 2021, Completel, Ypso Finance absorbée par Ypso France, SFR Presse Distribution et SFR Presse) ont nanté certains actifs auprès des banques (titres de participation des sociétés du Groupe, comptes bancaires, prêts intragroupes, marques et fonds de commerce).

Par ailleurs, en cas de changement de contrôle (si une société autre qu'Altice Europe ou affilié d'Altice Europe venait à détenir plus de 51% de l'ensemble d'Altice France), la Société devra proposer le remboursement de sa dette pour un montant équivalent à 101% du montant restant dû sur cette dernière.

Les emprunts bancaires et obligataires prévoient également certaines restrictions qui limitent notamment la capacité de la Société à :

- Contracter ou garantir tout endettement additionnel, sous réserve d'un test de ratio de Levier Net Consolidé (le ratio est de 4,5x pour la totalité de la dette et de 3,25x pour les emprunts obligataires) ;
- Utiliser la ligne de Revolver sous réserve d'un test de ratio de Levier Net Consolidé de 5,25x;
- Réaliser des investissements ou d'autres paiements soumis à restrictions (y compris des dividendes) ;
- Consentir des sûretés ;
- Céder des actifs et des titres de capital de filiales ;
- Conclure certaines transactions avec ses sociétés affiliées ;
- Conclure des accords limitant la capacité de ses filiales à lui verser des dividendes ou le remboursement de prêts et avances intra-groupe ; et
- Réaliser des opérations de fusions ou de consolidation.

### 5.2 Engagements liés à SIG 50

La société SIG 50 était historiquement bénéficiaire de promesses de vente portant sur 51% du capital de SFR Distribution SA (ex - SFD) et sur 60% du capital de CID SA, pour des prix d'exercice de respectivement 3,6 millions d'euros et 42 millions d'euros.

Dans le cadre d'une opération de reclassement interne au groupe SFR réalisée en 2015, ces promesses ont été transférées à la société SFR Participation, qui les a levées et est devenue, en conséquence, actionnaire des sociétés SFR Distribution SA à hauteur de 51% et de CID SA à hauteur de 60% au 31 décembre 2015. Suite à cette opération, la société SIG 50

s'est engagée irrévocablement à indemniser la société SFR Participation dans la limite de 13,9 millions d'euros, soit la différence entre le prix d'exercice des options ainsi transférées, payé pour l'acquisition des titres par SFR Participation, et leur juste valeur estimée réelle d'acquisition au jour de cette acquisition. Cet engagement irrévocable ne sera applicable que dans le cas où la société SFR Participation devait constater une perte définitive du fait de cette différence de valeur et sera strictement limité au montant de la dite perte, avec un montant maximum d'indemnisation de 13,9 millions d'euros.

### **5.3 Engagements liés au déploiement de la Fibre dans les zones AMII**

Pour répondre aux attentes du Gouvernement Français, Altice France s'est engagé en mai 2018, sur le fondement de l'article L.33-13 du Code des Postes et des Communications Electroniques, à déployer 2,55 millions de prises sur les zones AMII. Cet engagement a été pleinement respecté ; plus de 2,6 millions de prises ont été raccordées depuis septembre 2021.

### **5.4 Engagements liés aux contrats de location simple**

Les engagements de loyers d'Altice France ont été contractés avec des parties liées (se référer à la note 4.24 - Transactions avec les parties liées).

Les engagements de loyers concernant Altice Campus s'élèvent à 386 millions d'euros.

### **5.5 Soutien aux filiales**

La Société a accordé son soutien financier à certaines de ses filiales.

## 6 Litiges

La Société est impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité.

Une provision est enregistrée par la Société dès lors qu'il est jugé probable que de tels litiges entraînent des coûts à la charge de la Société et que le montant de ces coûts peut être raisonnablement estimé. Seuls les procédures et litiges les plus significatifs auxquels la Société est partie sont décrits ci-après.

La Société n'a pas connaissance d'autres procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont la Société est menacé) que celles mentionnées ci-dessous au présent paragraphe, susceptibles d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

### 6.1 Litiges en cours

#### 6.1.1 Litige Fiscal

L'administration fiscale a procédé à des vérifications sur l'impôt sur le résultat d'Altice France pour les années fiscales 2014 à 2018. Les principaux redressements fiscaux concernent le montant des reports déficitaires imputés issus des groupes fiscaux précédents, selon le mécanisme d'imputation sur une base élargie, et sur l'octroi de subventions indirectes. Altice France conteste ces redressements et a comptabilisé le montant approprié en provisions dans ses comptes en fonction de l'évaluation de ses risques au 31 décembre 2021.

#### 6.1.2 Non-respect éventuel des engagements souscrits par Altice France dans le cadre de la prise de contrôle exclusif de SFR relatifs à l'accord conclu entre SFR et Bouygues Télécom le 9 novembre 2010 (Faber).

A la suite d'une plainte de Bouygues Telecom, l'Autorité de la concurrence s'est saisie d'office, le 5 octobre 2015, pour examiner les conditions dans lesquelles SFR exécute ses engagements relatifs à l'accord de co-investissement conclu avec Bouygues Telecom pour le déploiement de la fibre optique en zones très denses. Une séance devant le collège de l'Autorité de la concurrence s'est tenue le 22 novembre puis le 7 décembre 2016. Par décision du 8 mars 2017 relative au respect de notre engagement Faber, l'Autorité de la concurrence a infligé une sanction d'un montant de 40 millions d'euros contre Altice et Altice France pour ne pas avoir respecté les engagements FABER au moment de l'acquisition de SFR par NC Numericable (SFR Fibre). Ce montant a été provisionné dans les comptes consolidés dès le 31 mars 2017 et a été réglé au cours du second trimestre 2017. L'autorité de la concurrence a également infligé des injonctions (nouveau calendrier d'exécution comprenant des paliers de réalisation, assortis d'astreintes progressives, afin de procéder à l'adduction de l'ensemble des points de mutualisation non effectivement adductés).

Un référé a été déposé le 13 avril 2017 devant le Conseil d'État. Le juge des référés du Conseil d'État a dit n'y avoir lieu à référé. Le 28 septembre 2017, le Conseil d'État rejette la requête en annulation de la décision de l'ADLC d'Altice Europe et d'Altice France Groupe.

Le 28 octobre 2019, l'Autorité de la concurrence a retiré à SFR tous ses engagements futurs. Le contrôle de l'application des engagements passés par SFR est toujours en cours par l'autorité de la concurrence. L'affaire est toujours en instance.

#### 6.1.3 Réclamation de Free concernant l'acquisition de Virgin Mobile par Altice France

Le 5 avril 2019, Altice France et Altice Luxembourg, entre autres, ont reçu une réclamation de Free déclarant que les pratiques sanctionnées par l'Autorité de la concurrence en novembre 2016 dans l'affaire de la mise en œuvre anticipée par SFR Fibre, SFR et Virgin Mobile avaient entraîné la perte dudit concurrent dans le processus d'appel d'offres pour l'acquisition de Virgin Mobile. Free réclame désormais 216 millions d'euros de dommages et intérêts.

Altice France a déposé une requête au juge pour obtenir certains documents qui permettront à Altice France d'appréhender l'existence, la nature et l'étendue des dommages subis et les montants réclamés par Free. A ce stade, le Groupe conteste

fortement le bien-fondé de cette réclamation. Lors d'une audience le 5 février 2021, l'affaire a été renvoyée au 5 mars 2021 pour conclusions de Free. L'affaire est toujours en instance.

#### **6.1.4 Free contre RMC Découverte, Diversité TV France, BFM Business TV, NextRadioTV, SFR, Altice France**

Suite au différend intervenu en 2019 entre Free et certaines chaînes du groupe concernant leur distribution en clair, et les messages diffusés par celles-ci portant sur la fin de leur distribution par Free, cette dernière les a assignés le 11 décembre 2020 devant le tribunal de commerce de Paris, afin notamment d'obtenir la condamnation solidaire des sociétés du groupe à payer :

- 0,8 million d'euros en réparation du préjudice subi du fait de prétendues pratiques restrictives de concurrence ;
- 14,4 millions d'euros en réparation de prétendus actes de concurrence déloyale ;
- 1,9 million d'euros en réparation du prétendu préjudice moral né de ces actes de concurrence déloyale ;
- 0,2 million d'euros au titre de l'article 700 du Code de procédure civile ;

et la publication de toutes les décisions défavorables dans différents médias ainsi que sur le site internet du Groupe. La procédure est en cours. La Société conteste le bien-fondé de cette réclamation.

## **6.2 Litige clos**

Néant

## **7 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice**

### **7.1 Transmission Universelle de Patrimoine**

Le 1er mars 2022, la société SFR Participation a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine au sein d'Altice France

## 8 Annexes

## Créances et dettes

État des créances (en milliers d'euros)	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an	
Créances rattachées à des participations	6 597 982	67 165	6 530 816	
Autres immobilisations financières	563 987	172 944	391 043	
<b>Total des créances liées à l'actif immobilisé</b>	<b>7 161 969</b>	<b>240 109</b>	<b>6 921 860</b>	
Autres créances clients	438 605	438 605	0	
Personnel et comptes rattachés	2 084	2 084	0	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	482	482	0	
État et autres collectivités publiques				
< Impôts sur les bénéfices				
< Taxe sur la valeur ajoutée	47 870	47 870	0	
< Etat – divers	31 969	31 969	0	
Groupes et associés	3 848 251	3 440 564	407 688	
Débiteurs divers	57 555	57 555	0	
<b>Total créances liées à l'actif circulant</b>	<b>4 426 816</b>	<b>4 019 129</b>	<b>407 688</b>	
Charges constatées d'avance	52 615	52 615	0	
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>	<b>11 641 400</b>	<b>4 311 853</b>	<b>7 329 547</b>	
État des dettes (en milliers d'euros)	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et - de cinq ans	À plus de cinq ans
Autres emprunts obligataires	(11 746 396)	(123 922)	(1 050 000)	(10 572 474)
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine	(6 602 375)	(288 601)	(6 313 773)	0
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine	(7 604)	(7 604)	0	0
Emprunts et dettes financières divers	(4 844)	(4 844)	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	(474 604)	(474 604)	0	0
Personnel et comptes rattachés	(14 622)	(14 622)	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	(4 937)	(4 937)	0	0
État et autres collectivités publiques				
< Taxe sur la valeur ajoutée	(63 557)	(63 557)	0	0
< Autres impôts	(9 280)	(9 280)	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0	0	0
Groupes et associés	(1 211 466)	(1 211 466)	0	0
Autres dettes	(570 677)	(133 231)	0	(437 447)
Produits constatés d'avance	(272 184)	(7 571)	(264 613)	0
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>(20 982 546)</b>	<b>(2 344 239)</b>	<b>(7 628 386)</b>	<b>(11 009 921)</b>

**Charges à payer**

(en milliers d'euros)	Montant
Autres emprunts obligataires	123 922
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	40 890
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	193 158
Dettes fiscales et sociales	23 120
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	0
Autres dettes	11 388
<b>Total</b>	<b>392 478</b>

**Produits à recevoir**

(en milliers d'euros)	Montant
Créances rattachées à des participations	34 599
Autres immobilisations financières	18 757
Créances clients et comptes rattachés	372 020
Autres créances	6 208
Groupes et associés	1
Créances fiscales et sociales	31 473
<b>Total</b>	<b>463 057</b>

## Liste des filiales et des participations

Filiales & Participations (en milliers d'euros)	Capital	Autres capitaux propres avant affectations	Quote- part du capital	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société en cours d'exercice
				Brute	Nette					
<b>A - Renseignements détaillés</b>										
<b>Filiales (+ de 50% du capital détenu par la société)</b>										
Omer Telecom Limited	174	0	100,00%	199 996	174	0	0	0	0	0
Numericable US LLC	94 019	(2)	100,00%	94 019	94 019	0	0	0	(0)	0
SFR	3 423 266	2 032 110	100,00%	4 982 400	4 982 400	5 715 237	0	9 165 636	323 546	0
SFR Participation	20	(47 018)	100,00%	20	0	61 362	0	0	(19 502)	0
Ypso France	74 707	360 949	100,00%	3 023 959	3 023 959	2 202 827	0	0	(35 194)	0
SFR 13	1	(785)	100,00%	1	1	50 535	0	0	(777)	0
SFR 15	1	0	100,00%	1	1	0	0	0	0	0
SFR Presse	22 001	748	100,00%	120 292	22 688	0	0	2 280	(7 590)	0
ALTICE TECHNICAL SERVICES FR	12	(50 746)	100,00%	174 846	174 846	63 866	0	0	(61 897)	0
ALTICE CUSTOMER SERVICES	24 235	1 712	65,00%	30 048	30 048	14 945	0	0	(1 677)	0
MUVRALINE France	10	(1 222)	60,00%	6	0	2 120	0	369	(830)	0
ALTICE BLUE TWO	149 067	52 419	100,00%	247 827	247 827	78 749	0	2 906	34 388	14 161
ERT Holding France	4 046	13 491	100,00%	226 309	226 309	9 076	0	1 564	4 756	0
Altice Flnco France	1	(0)	100,00%	1	1	14 060	0	0	(0)	0
HDA	3 210	1 277	100,00%	26 041	26 041	0	0	0	297	0
Altice Content France	1	(358)	100,00%	1	0	0	0	0	1 879	0
Group News Participations	286 504	(122 998)	100,00%	770 918	770 918	104 653	0	8 122	(31 222)	0
<b>Participations (10 à 50% du capital)</b>										
XpFibre NETWORK HOLDING	1 760 826	1 327 700	50,01%	1 385 953	1 385 953	262 861	0	0	(13 601)	0
<b>B - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations non reprises au A.</b>										
Filiales Françaises (ensemble)										
Filiales Etrangères (ensemble)										
Participations dans des sociétés Françaises										